

PSYTEL

Ingénierie de l'information



Programme DAPHNE – Année 2004

Rapport final

Projet Nr. : JAI/DAP/04-1/092/W

« Extension de la base d'indicateurs descriptifs sur les violences conjugales et les viols en Europe aux 10 nouveaux Etats membres »

Extension of the European Indicators Database on Intimate partner Violence to the 10 new Member States - EIDIV2

Date de début : 22/04/2005

Date de fin : 21/07/2006

Nom de l'organisme de coordination : Société Civile Psytel

Ce rapport a été rédigé sous la responsabilité de :

Marc Nectoux – Société Civile Psytel / FR
36, rue Irénée Blanc – F-75020 Paris (France)
Tél. : +33 1 40 46 17 79 Fax : +33 1 40 46 17 79
E-mail : marc.nectoux@univ-paris5.fr

Organisations partenariales :

- Institut Sicher Leben (Kuratorium für Schutz und Sicherheit) - ISL / AT - Mathilde Sector-Songoelge
- National Institute of Public Health - NIPH / DK - Karin Helweg-Larsen
- STOP Association / PL - Piotr Szczukiewicz
- Nane Women's right Association / HU - Györgyi Toth

Expert :

- Expert évaluation interne : Maité Albagly - Mouvement Français du Planning Familial - MFPF / FR

Un CD-ROM contenant l'ensemble des documents peut être fourni avec ce rapport

Le projet n° JAI/DAP/2004-1/092/W « Extension de la base d'indicateurs descriptifs sur les violences conjugales et les viols en Europe aux 10 nouveaux Etats membres » prend place dans le Programme DAPHNE II – Année 2004, programme européen visant à combattre la violence envers les enfants, les adolescents et les femmes.

Ce projet est soutenu financièrement par la Commission des Communautés européennes - Direction Générale Justice et Affaires intérieures - Programme DAPHNE II. Le contenu de ce rapport final n'engage en aucune manière cette institution.

Glossaire

DG JLS	Direction générale Justice liberté et sécurité C'est la DG en charge du programme européen DAPHNE II visant à combattre la violence envers les enfants, les adolescents et les femmes.
DG SANCO	Direction générale Santé et Protection des consommateurs C'est la DG en charge du programme PHP d'action communautaire dans le domaine de la Santé Publique. Elle gère les groupes de travail dont celui sur les accidents et les traumatismes (WP-AI).
EIDIV	European Indicators Database on Intimate partner Violence C'est l'acronyme de notre précédent projet DAPHNE concernant les Etats membres de l'UE-15.
EIDIV2	European Indicators Database on Intimate partner Violence 2 C'est l'acronyme du présent projet DAPHNE concernant les 10 nouveaux Etats membres.
EM / MS	Etats membres / Member States Ce sont les Etats membres de l'Union européenne (UE-25) composés des 15 anciens membres (EU-15) et des 10 nouveaux pays entrant (NMS10).
EU-15	European Union with 15 Members State Les 15 Etats membres de l'Union européenne avant l'entrée des 10 nouveaux.
EU-25	European Union with 25 Members State = EU-15 + NMS10 Les 25 Etats membres actuels de l'Union européenne
Eurostat	Office statistique des communautés européennes La mission d'Eurostat consiste à fournir un service d'information statistique de haute qualité à l'Union européenne y compris dans le domaine de la santé publique.
HLA	Home and Leisure Accidents Ce sont les accidents de la vie courante (AcVC).
IDB	Injury Data Base C'est le nom de la base européenne sur les accidents de la vie courante issue du recueil EHLASS puis du recueil ISS, soutenue par la Dg SANCO.
IDB-AI	Injury DataBase – All Injuries C'est le nom du nouveau système de codage incluant tous les traumatismes (dont les violences) qui se met en place dans l'ensemble des Etats membres. La première version IDB-AI V1.1 contient un « module violence ».
IPP	Injury Prevention Programme C'était le programme de prévention des traumatismes de la DG SANCO avant son intégration au sein du PHP.
IPV / VC	Intimate Partner Violence Ce sont les violences conjugales (VC). C'est un sous-ensemble des traumatismes intentionnels d'un point de vue épidémiologique.
NMS10	10 New Members State Les 10 nouveaux Etats membres de l'Union européenne
PHP	Public Health Programme C'est le programme d'action communautaire dans le domaine de la Santé Publique de la DG SANCO.
TI	Traumatismes intentionnels Ils regroupent essentiellement les violences auto infligées (suicide et quasi suicide) et les violences interpersonnelles dont les violences conjugales.
TNI	Traumatismes non intentionnels Ils regroupent les accidents de la vie courante dont les accidents de sports, les accidents du travail et les accidents de la circulation.
UN	United nations Les Nations unies

SOMMAIRE

Executive summary	page 6
--------------------------	--------

1. Buts du projet

1.1. Contexte	page 9
1.2. Objectifs du projet EIDIV2	page 9
1.3. Bénéficiaires	page 10
1.4. Résultats escomptés	page 10

2. Déroulement du projet

2.1. Déroulement prévu	page 12
2.2. Travaux effectués	page 13
2.3. Bilan du déroulement du projet et rôle de chaque partenaire	page 16

3. Périmètre du projet et rappel méthodologique

3.1. Définitions des violences envers les femmes	page 18
3.2. Le périmètre du projet EIDIV2	page 20
3.3. Les quatre types de sources statistiques existants	page 23
3.4. Rappel méthodologique	page 25

4. Résultats et impacts du projet

4.1. Bilan du recueil - approche quantitative	page 29
4.2. Bilan du recueil par types de source	page 32
4.3. Bilan global	page 37
4.4. Impacts du projet	page 38

5. Le point sur la mortalité par violences conjugales en EU-25

5.1. Le constat	page 39
5.2. Notre procédure d'estimation du nombre des féminicides	page 40
5.3. Application de notre procédure d'estimation pour l'année 2003	page 41
5.4. Notre participation au projet ANAMORT	page 44
5.5. Conclusions concernant cette question	page 46

6. Le Logiciel EIDIV2

6.1. Buts et conception du logiciel EIDIV2	page 47
6.2. Installation du logiciel EIDIV2	page 50
6.3. Utilisation du logiciel EIDIV2	page 52

7. Dissémination et suivi

7.1. Dissémination des résultats	page 57
7.2. Suivi du projet	page 58

8. Recommandations et conclusions

8.1. Recommandations	page 60
8.2. Un point de vue global plus « politique »	page 61
8.3. Synthèse opérationnelle	page 63

Annexes au rapport final

Annexe n°1 : Liste de mots-clés décrivant au mieux le projet

Annexe n°2 : Liste des produits réalisés au cours du projet

Annexe n°3 : Le périmètre du projet

Annexe n°4 : Programme de la réunion du groupe de projet à Paris le 13/10/05

Annexe n°5 : Liste des principaux contacts établis au cours du projet

Annexe n°6 : Tableaux des estimations des féminicides par violences conjugales

Annexe n°7 : Synthèse du recueil par Etat

- 7.1. Chypre
- 7.2. République tchèque
- 7.3. Estonie
- 7.4. Hongrie
- 7.5. Lettonie
- 7.6. Lituanie
- 7.7. Malte
- 7.8. Pologne
- 7.9. Slovaquie
- 7.10. Slovénie

Annexe n°8 : Exemples d'écrans du logiciel EIDIV2

→ Les Annexes du rapport sont présentées dans un document séparé.

+ le CD-ROM contenant le logiciel EIDIV2 à installer sur micro-ordinateur

Executive summary

The EIDIV2 project has made contributions on several levels :

A1. As a furtherance of the preceding project - European Indicators Database on Intimate partner Violence (EIDV), project n°JAI/DAP/03/013/W - relative to the Member States (MS) of EU-15, we have gathered information along 18 statistical topics about rape and intimate partner violence in the 10 new Member States (NMS10).

A2. We completed more than 100 descriptive forms for all ten new Member States. We reviewed a certain number of statistical topics and assembled references to hitherto meager sources of data, in terms of the four main types of sources : official sources, national surveys, associations/NGOs, and medical sources. Further, we made the nomenclature of the descriptive forms from the previous project compatible with EIDIV2. Thus we have in all more than 240 descriptive forms for the Member States of EU-25.

A3. We improved and finished our computer tool for consulting these descriptive forms, *the EIDIV2 software*. This tool is easily usable on any computer operating with Microsoft Windows 98 or later. Forms can easily be updated, deleted or added in order to grow the data base.

A4. The notion that there is little or no statistical information on intimate partner violence in the NMS10 has been, we would say, proven wrong. Compiling the sources shows that while NGOs are few, they are active; that some high quality national surveys have been conducted; and that official figures are made available on updated internet sites. The NMS10 have, in this regard, an information system as well structured as that of the other Member States. Then again, the depth of the information on intimate partner violence and rape varies greatly among the States. Malta and Cyprus - 6 forms The Czech Republic - 16 forms; Poland - 15 forms.

A5. The situations of the EU-15 and the NMS10 are relatively similar in another way : they have the same weaknesses. The “holes” in the NMS10 information matrix also involve the identification of deaths specifically due to intimate partner violence, the nearly complete absence of sources of medical data, and the absence of national surveys, or their great “non homogeneity” when they do exist.

A6. Thus there is no fundamental difference, as we see it, between the statistical information systems in this area of the new and the old MS. There are, of course, as we have seen, contrasting situations, but the DAPHNE program can certainly find common action plans to undertake in the next few years.

A7. It bears repeating that in this project that we were able to construct a base of descriptive data about the different statistical topics but not a strictly numerical one, as statistical findings were so incomparable - which was the opposite of what one finds with other type of injuries, for example. It shows how far we have to go before we have the reliable, well-constructed, homogeneous statistics on intimate partner violence and rapes that we have for traffic accidents or workplace accidents.

A8. As with the MS of the EU-15, there is no precise accounting of intimate partner homicide in the new MS. This task seems to us essential so that at the European level this extremely serious indicator can be used to show the overall changes in gender violence geographically and across time. As a complement to this, we have updated and extended our estimating methods on the number of women killed in Europe (EU-25) based on Eurostat and Interpol data sources. Our

estimate of the annual number of women killed directly by intimate partner in the EU-25 is around 1,000 deaths (in a range of 800 to 1,200).

➔ *In Europe (EU-25) at least three women die every day from intimate partner violence.*

The three Baltic nations appear to have higher rates of women killed directly through intimate partner violence than do the other States.

A9. The lack of data from medical sources remains a conspicuous gap. We believe it is urgent that networks be established between local doctors, emergency services and social service agencies, not only for spotting intimate partner violence but also for controlling it and treating the victims. Clearly, we are only just beginning to see such initiatives throughout the MS. The extension of European data gathering on injuries (the IDB, Injury Data Base, conducted in hospital emergency units) to acts of gender violence could be a first step towards acknowledgement of such violence as a public health issue.

A10. We also observed that among the national surveys recently conducted in five of the ten States, profound disparities in methodology prevented a close, statistically based comparison of findings. We emphasize the advantage there would be in conducting a coordinated European survey, like *Eurobarometre*, to quantify intimate partner violence and rapes, or at least in promoting a core methodology for the co-ordination of national surveys.

A11. Defining the specific nature of the offences, noting their frequency, and publishing gendered statistics including data on the perpetrators as well as on the victims and their relationship to the perpetrator - these are all essential recommendations for making full use of the data coming out of official reports.

A12. We can also apply what was just recommended to the direct actions of the European Commission in this area :

➔ *The Daphne Programme* : promote the harmonisation of concepts and good methodological practices for coordinated surveys and/or assist in setting up a coordinated European survey;

➔ *Directorate General for Health and Consumer Protection* : take account of the public health dimension of intimate partner violence, prevent violence through the public health programs (PHP, 2003-2008), and to establish a solidly documented "violence module" in the IDB data collection.

➔ *Eurostat* : Work on the morbidity and mortality nomenclature for a clearer recognition of the nature of intimate partner violence, promote gendered statistics in all areas and include statistics on intimate partner violence in all the office's publications.

A13. In collecting data for this project we clearly established that the history of intimate partner violence cannot be seen as a straight line, of constantly decreasing frequency, whereby economic progress brings with it a progressive decline in violence against women. The story is more complicated and discontinuous than that. The integration of Europe has incontestably acted as a "social accelerator," especially in the legislative area, but the gender violence situation has not necessarily followed legislative progress. Economic imperatives and cultural changes work in different and at times opposite ways on the situation of women and on the frequency and type of gender violence. So great vigilance is called for.

A14. The existence of statistical data, real or potential, is not enough to convey the gender violence situation in the new Member States. For some, their exit from the old Soviet bloc and their

integration into the European Union has fostered a fundamental restructuring of their societies and a weakening of certain categories in their population which must undoubtedly be taken into account as part of our analysis. Among those “left-over” in these societies, the earliest victims were women. In this context of transitioning and adapting to the market, one finds, for instance, a sudden increase in these countries of women in situations of forced labor and/or trafficking.

A15. But the figures and statistics which the project was able to gather are essential for making a so-called “social” problem into a political question. For this reason we should determine the most reliable and efficient census-taking systems and contribute to their minimal harmonisation, without which there can be no reliable comparison among Member States.

Much progress is still to be made before intimate partner violence comes off the back pages of the newspaper and becomes a matter in which society feels some stake, a major public health issue, with a basis in complete, reliable and consistent statistics. Awareness is growing of the frequency and gravity of these acts of violence throughout society. The need for completing the statistical sources both on the national and European level is very apparent. The necessary harmonisation is under way but does not yet involve, for example, the findings published over the past ten years in the great national surveys on the subject.

A16. Finally, we note the basic products created and disseminated during this project :

→ **The final EIDIV2 report**

This is the contractual document sent at the end of the project to the Commission. Its purpose is to review the progress of the project and all its conclusions. The executive summary briefly states the project’s conclusions (in French and English version).

→ **Appendices to the final EIDIV2 report**

These contain supplementary information that we considered useful, without being part of the core of the project (e.g., tables of data on women killed in domestic violence in the EU-25, a synthesis by MS and the list of principal contacts made during the project). This document was sent to the Commission along with the final report.

→ **EIDIV2 summary descriptive forms**

We created more than a hundred descriptive forms during the project. They describe for the ten new Member States the sources of information that we found relevant to the 18 chosen descriptive statistical topics. So they concern acts of intimate partner violence and rapes, according to the four main types of source : official sources, national surveys, associations/NGOs, and medical sources.

→ **The EIDIV2 software**

This makes it possible to search and consult the descriptive forms, according to the four dimensions of the information matrix : type of indicator, type of source, year and Member State. The user can also delete, update and create files. This software runs on all recent versions of *Microsoft Windows* operating systems. We modified the forms from the preceding project on the EU-15 Member States to make them compatible with the EIDIV2 nomenclature and to add them to the NMS10 forms. Thus we have in all more than 240 descriptive forms for the Member States of the EU-25.

→ Finally, there is the **EIDIV2 CD-ROM** containing the electronic version of all documents produced, including the appendices, the *EIDIV2 software* and its descriptive forms.

1. Buts du projet

1.1. Contexte

- Ce projet fait suite au projet que nous avons mené dans le cadre du programme DAPHNE 2003 "Création d'une base d'indicateurs sur les violences conjugales et les viols en Europe" (Projet n°JAI/DAP/03/013/W) dont l'acronyme anglais était EIDIV (European Indicators Database on Intimate partner Violence). Il avait pour but de faire le point sur les systèmes d'information statistique concernant ces violences dans les 15 Etats membres de l'UE-15. Le présent projet constitue l'extension du projet EIDIV aux 10 nouveaux Etats membres (NMS10) : c'est le projet EIDIV2.

- Nous avons reconduit en grande partie la démarche méthodologique du précédent projet et, en particulier, poursuivi la collecte des sources de données sur nos fiches descriptives et le développement du logiciel de consultation de ces fiches (le logiciel EIDIV) qui évolue vers le *logiciel EIDIV2*. On trouvera donc des points communs entre les rapports de ces deux projets notamment en ce qui concerne les buts, les bénéficiaires, la méthodologie déployée et certaines conclusions qui se trouvent confirmées.

- Nous nous sommes appuyés bien entendu sur l'expérience et les conclusions du précédent projet pour établir la problématique et conduire cette étude. Rappelons ici quelques unes de ses conclusions :

➔ En constatant les limites de notre collecte (absence de sources de données fiables sur les homicides conjugaux, par exemple, sources médicales peu nombreuses, faible comparabilité des sources existantes comme pour les enquêtes nationales, forte différence entre Etats membres sur la disponibilité globale de données dans le domaine, etc.), nous avons mis en lumière les principales forces et faiblesses des systèmes d'information européens concernant ces violences.

➔ Nous avons pu mettre en place une base de fiches descriptives touchant aux différents indicateurs mais non directement une base chiffrée, tant les sources sont peu comparables, à l'inverse de ce que l'on trouve dans le domaine des traumatismes non intentionnels, par exemple (voir le projet « Comprehensive view of injuries » du Programme de prévention des blessures – DG SANCO auquel nous avons participé). On voit ainsi le chemin qu'il reste à parcourir pour que la connaissance statistique des violences conjugales soit aussi assurée et construite que celle des accidents de la circulation ou des accidents du travail.

➔ Nous avons pu mettre en évidence qu'un recensement précis des homicides conjugaux en Europe est une tâche essentielle. Notre procédure d'estimation conduit aux résultats suivants : entre 700 et 900 femmes décèdent chaque année par violences conjugales dans l'Europe UE-15.

1.2. Objectifs du projet EIDIV2

Rappelons les objectifs spécifiques du présent projet EIDIV2 :

- Reprendre les indicateurs descriptifs dans le domaine des violences conjugales (physiques, sexuelles et psychologiques) et des viols, collecter les informations issues des principales sources nationales de données fiables et représentatives déjà existantes dans les 10 nouveaux Etats membres.

- Continuer notre travail de cartographie des sources d'informations nationales fiables et représentatives dans ces Etats.
- Compléter la base de données EIDIV (la "base des indicateurs européens dans le domaine des violences conjugales"), fournissant pour chaque source : son origine (année, organisme, etc.), les définitions et les méthodologies utilisées ainsi que les résultats synthétiques chiffrés.
- Enfin, en comparant les conclusions du présent projet avec celles du précédent, nous voulions répondre aux questions suivantes :
 - Quelle est la situation des systèmes d'information statistiques nationaux dans les 10 nouveaux Etats membres ?
 - Ces situations sont-elles homogènes ou très différentes ?
 - Présentent-elles des différences importantes avec la situation dans l'UE-15 ? Les points forts et les points faibles sont-ils les mêmes ?
 - Enfin, quel bilan global dresser pour l'UE-25, notamment en ce qui concerne la mortalité par violences conjugales ?
- Tout au long de la rédaction de ce rapport final, nous avons dû éviter deux écueils : faire un rappel complet des concepts utilisés dans l'étude précédente, ce qui aurait été fastidieux pour le lecteur des deux études et ne permettait pas de faire suffisamment de place aux éléments nouveaux, a contrario ne pas les rappeler du tout, ce qui impliquait que le lecteur ait déjà lu l'étude précédente, ce qui n'est évidemment pas le cas en général. Nous avons donc choisi une voie moyenne qui était de rappeler succinctement les éléments essentiels de la méthodologie, des concepts et des outils mis en place précédemment.

1.3. Bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet sont, comme dans le précédent projet :

- En premier lieu, les femmes victimes de violences conjugales elles-mêmes : en effet, en rassemblant les chiffres disponibles, on sert la cause des femmes. On montre que ces faits ne sont pas isolés. On substitue des évaluations fondées à des chiffres non circonstanciés et non vérifiés qui peuvent discréditer les actions engagées, la sensibilisation internationale et donc, porter préjudice aux victimes elles-mêmes. On met en évidence l'ampleur du phénomène des violences au sein de l'ensemble des sociétés européennes, au Nord comme au Sud, ainsi que la nécessité et l'urgence des actions de prévention, de soutien et de développement d'outils juridiques et législatifs spécifiques.
- En second lieu, les professionnels du champ : en commençant à rassembler des informations et des éléments chiffrés, on fournit des arguments utiles au développement nécessaire de leurs actions.

1.4. Résultats escomptés

- Affiner notre méthode permettant de cartographier les principales sources d'information nationales fiables et représentatives dans les Etats membres concernant les comptages des violences conjugales et des viols en Europe.
- Collecter les informations sur les sources de données dans le champ de notre étude (NMS10) et compléter les fiches descriptives.

- Améliorer le logiciel EIDIV et introduire les nouvelles fiches dans la base de données.
- Montrer les difficultés de la mise en œuvre d'un tel programme, notamment sur le plan de la comparabilité des résultats.
- Montrer encore que la matrice d'information que nous voulons alimenter est loin d'être complète. Ce paysage « en creux » fournira une idée de l'ampleur du manque d'information dans certains domaines, des efforts à faire en termes d'harmonisation, de professionnalisation et d'extension d'une collecte harmonisée des données dans ce champ.
- Mettre à jour notre évaluation de la mortalité par violences conjugales pour l'ensemble des Etats membres.
- Constituer une liste de contacts établis dans les 10 nouveaux Etats membres, ce qui peut être une source d'information utile pour d'autres projets DAPHNE.

Ces résultats prennent la forme suivante :

- Outre le présent rapport final reprenant la description du projet et ses conclusions ;
- Les annexes au rapport final comprenant des documents complémentaires comme, par exemple, la liste des contacts établis au cours du projet et les tableaux Excel concernant les homicides par violences conjugales en EU-25 ;
- L'ensemble des fiches descriptives établies pour les 10 nouveaux Etats membres ;
- Le logiciel de saisie, de consultation et d'interrogation des fiches : le logiciel EIDIV2 ;
- Enfin, un CD-ROM comprenant l'ensemble des documents sous forme électronique, y compris le logiciel et ses fiches (pour l'ensemble des Etats membres EU-25).

2. Déroulement du projet

2.1. Déroulement prévu

- Nous avons prévu de travailler en suivant la méthodologie proposée dans notre réponse à l'appel d'offre. Cette méthodologie s'articulait en 4 étapes :

Month Tot=12	Tasks	Actors	Men Days
Step 1 1-3 Beginning 22/04/05	Context Goal : Define the team organization and identification of the relevant experts.		
	1.1. Work plan preparation and distribution to all partners	Psytel	
	1.2. Partners consultation	Partners	2 x
	1.3. Identification of the IPV experts into the 10 new MS	Psytel Partners	3 x
Step 2 4-6	Data sources collection into the 10 new MS Goal : To collect the data sources description and the indicators from already existing and reliable data sources		
	2.1. National level	Partners	8 x
	2.2. International and European Level and other MS	Psytel	
	2.3. First meeting at Paris	Psytel Partners	2 x
Step 3 7-10	Development of the database Goal : Improve and complete the database of reliable indicators from representative and confirmed data : European Indicators Database on Intimate partner Violence (EIDIV2)		
	3.1. Improve the EIDIV soft	Psytel	
	3.2. Complete the descriptive sources	Psytel	
	3.3. Informatics development and Test	Psytel Partners	
	3.4. Validation of the content	Partners	10 x
Step 4 11-12	Final report Goal : Recommendations and final report		
	4.1. Comparability of results	Partners	3 x
	4.2. Recommendations	Partners	3 x
	4.3. Dissemination by Internet	Psytel	
End 21 April 06	4.4. Elaborating the final report Dead line for the report 21/07/2006	Psytel Partners	4 x

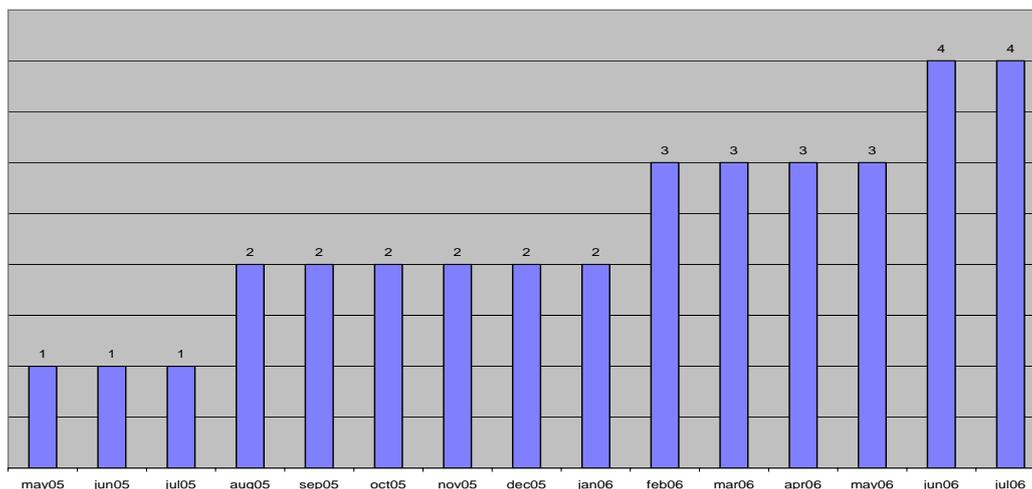
Prolongation de 3 mois du projet :

- Après la réunion de coordination de projet, nous avons constaté que le travail de collecte allait prendre un peu plus de temps que prévu (Etape 2) pour certains Etats membres, étant donné le peu de sources collectées à cette date malgré nos relances (voir la chronologie des contacts en Annexe) et le nombre important d'interlocuteurs à contacter. Il nous a paru préférable d'étendre la période de collecte. Nous avons officialisé notre demande de prolongation du projet de 3 mois auprès de la Commission par une lettre en date du 15 mars 2006. Cette demande a été acceptée et le contrat prolongé de 3 mois, repoussant la fin du projet au 21/07/2006.

Dates essentielles du projet :

- Début du projet : 22/04/2005
- Fin du projet : 21/07/2006
- Deadline pour le rapport final : 21/10/2006

La chronologie du projet suivant les étapes a donc été la suivante :



2.2. Travaux effectués

- Début officiel et effectif des travaux du projet le 22/04/2005.
- Conformément à la méthodologie exposée dans notre réponse à l'appel d'offres, nous avons ordonné nos travaux en 4 étapes. Voici les travaux réalisés dans le cadre de l'accomplissement de ces étapes :

Etape 1 : Etude du contexte

- Colloque sur les violences : 13/04 à la Direction Générale de la Santé (F) en préparation du projet.
- Approfondissement de la connaissance du contexte de l'étude (avril, mai 2005).
- Organisation du projet : calendrier, tâches, acteurs et attribution des jours - hommes (avril 2005).

- Mise en place de l'équipe de travail et de la répartition des travaux :

- Institut Sicher Leben (ISL / AT) : Mathilde Sector - organisme partenaire du projet
- National Institute of Public Health (NIPH / DK) : Dr Karin Helweg-Larsen - organisme partenaire
- STOP Association (PL) : Piotr Szczukiewicz - organisme partenaire
- Nane Women's right Association (HU) : Györgyi Toth - organisme partenaire
- Maïté Albagly du Mouvement Français pour le Planning Familial – MFPPF (F), évaluatrice interne
- l'ensemble des experts PSYTEL

- Premiers contacts par mail avec les membres de l'équipe (avril 2005).
- Envoi des documents par la poste aux partenaires : lettre de cadrage du projet et projet d'organisation (mai 2005).
- Participation à la première Journée DAPHNE (DG JLS) : 02 et 03/06/2005 à Bruxelles.
- Reconstitution de la méthodologie de travail : fiche descriptive, structuration du champ en 4 grands types de sources : sources officielles, sources associatives et ONG, sources médicales et enquêtes nationales (juin – juillet 2005)
- Rédaction du document « Périmètre du projet » (juillet 2005).

Etape 2 : Collecte des informations dans les 10 Etats membres

- Répartition du travail de contact dans les 10 nouveaux Etats membres et début d'identification des experts et des sources :

New MS		Expert team in charge
Cyprus	CY	NIPH
Czech Republic	CZ	ISL
Estonia	EE	NIPH
Hungary	HU	Name Women's right Association
Latvia	LV	NIPH
Lithuania	LT	NIPH
Malta	MT	Psytel
Poland	PL	Stop Association
Slovakia	SK	ISL
Slovenia	SI	ISL
Coordination and control		Psytel

- Echange des points de vue entre les membres du projet. Confrontation sur les aspects méthodologiques (août – septembre 2005).
- Participation au colloque scientifique européen « Nommer et compter les violences envers les femmes en Europe », Paris la Sorbonne (26 septembre 2005) organisé par le CAHRV (Réseau européen d'Action de Coordination sur les Violations des Droits Humains).

- Envoi des documents préparatoires à la réunion du groupe de projet : agenda de la réunion, périmètre du projet, premières versions des chapitres rédigés (octobre 2005).

- Réunion de travail du groupe de projet à Paris le 13 octobre 2005 (voir le programme de la journée de travail en Annexe n°4).

- Remise à jour des indicateurs : introduction d'un nouvel indicateur et nouvelle classification.

- Envoi du compte rendu de la réunion de Paris aux différents partenaires (18/10/2005).

- Participation au meeting du projet ANAMORT (DG SANCO) à Paris (Institut de Veille Sanitaire / InVS) sur la mortalité par traumatisme, dont la mortalité par IPV les 28 et 29 octobre 2005. Contact avec Eurostat.

- Préparation de la visite de monitoring du projet avec envoi des documents utiles (novembre 2005).

- Visite de monitoring du projet (Mme Luisa Maria Aguilar) le 10/11/2005 à Paris.

- Contact avec la Commission pour faire le point sur nos projets : réunion à Bruxelles avec Mme Ingrid Bellander-Todino (DG JLS) le 16 janvier 2006.

- Poursuite de l'étude des scénarios possibles pour améliorer le recueil harmonisé des données médicales sur les violences envers les femmes (janvier 2006).

- Collecte des informations sur les sources de données durant toute cette période.

Etape 3 : Développement du logiciel EIDIV2

- A partir de l'expérience du logiciel EIDIV, nous avons défini un certain nombre de fonctionnalités nouvelles (février 2006).

- Structuration des nouvelles fiches suivant la nouvelle nomenclature (février - mars 2006).

- Participation au meeting du projet ANAMORT (DG SANCO) à Malte (sur la mortalité par traumatisme, dont la mortalité par IPV) les 01 et 02/03/2006.

- Prolongation du projet : lettre officielle du 15 mars 2006.

- Reprise et adaptation à la nouvelle nomenclature des fiches de la base EIDIV concernant les Etats membres EU-15.

- Développement de la nouvelle version du logiciel et test (mars - avril 2006).

- Validation du contenu (avril 2006).

Etape 4 : Rapport final

- Participation au meeting du projet ANAMORT (DG SANCO) à Paris (sur la mortalité par traumatisme, dont la mortalité par IPV – 21/04/2006 – Intervention sur les décès par homicides dus aux IPV et accès aux données d'Interpol.

- Travail sur la synthèse des informations recueillies : par Etat membre, par type de sources, etc. (mai 2006 - juin 2006).
- Estimation du nombre des homicides de femmes par violences conjugales en EU-25 (mai 2006).
- Harmonisation des fiches (mai - juin 2006).
- Elaboration des recommandations (juillet 2006).
- Discussion sur le plan et le contenu du rapport final avec les partenaires (juin - juillet 2006).
- Participation à la 1^{ère} conférence européenne sur la prévention des traumatismes à Vienne (25-27/06/2006).

Fin du projet (21 juillet 2006)

Août 2006 - Octobre 2006 : rédaction du rapport final.

→ Envoi du rapport final (10 octobre 2006)

2.3. Bilan du déroulement du projet et rôle de chaque partenaire

- En conclusion, toutes les activités prévues ont été accomplies conformément au plan initial et au contrat.
- Deux de nos partenaires, le NIPH (DK) et le ISL (AT) étaient déjà partenaires du projet EIDIV précédent et donc rompus à la méthodologie utilisée. Nos deux nouveaux partenaires, STOP Association (PL) et Nane Women's right Association (HU) font partie des 10 nouveaux Etats membres, terrain de notre étude.

Rôle de chaque partenaire :

- *Institut Sicher Leben (AT) - Mme Mathilde Sector :*

- Contacts avec les sources d'information retenues dans les Etats membres : CZ, SK et SI
- Collecte des informations relatives à ces sources
- Rédaction des fiches
- Rédaction d'une synthèse par Etat membre
- Participation au déroulement du projet (méthodologie, meeting, rédaction des documents)

Elle a apporté sa connaissance des systèmes d'information sur les traumatismes mise en œuvre dans les projets de la DG SANCO et son expérience du précédent projet EIDIV.

- *Dr Karin Helweg-Larsen du National Institute of Public Health - NIPH (DK) :*

- Contacts avec les sources d'information retenues dans les Etats membres :
- Collecte des informations relatives à ces sources

- Rédaction des fiches
- Rédaction d'une synthèse par Etat membre
- Participation au déroulement du projet (méthodologie, meeting, rédaction des documents)

Elle a apporté son expérience internationale dans le domaine de la prévention des violences et celle acquise comme coordinatrice danoise du système d'information sur les violences conjugales et de membre du Lobby européen des femmes (LEF).

- *Piotr Szczukiewicz de STOP Association (PL) :*

- Contacts avec les sources d'information retenues dans les Etats membres : PL
- Collecte des informations relatives à ces sources
- Rédaction des fiches
- Rédaction d'une synthèse pour l'Etat membre
- Participation au déroulement du projet (méthodologie, meeting, rédaction des documents)

Il nous a apporté en outre sa connaissance du terrain.

- *Györgyi Toth de Nane Women's right Association (HU) :*

- Contacts avec les sources d'information retenues dans les Etats membres : HU
- Collecte des informations relatives à ces sources
- Rédaction des fiches
- Rédaction d'une synthèse pour l'Etat membre
- Participation au déroulement du projet (méthodologie, meeting, rédaction des documents)

Elle nous a apporté en outre sa connaissance du terrain.

- *Mme Maïté Albagly du Mouvement Français pour le Planning Familial – MFPP (FR) :*

- Confrontation des méthodologies
- Respect des règles d'éthique
- Suivi global et contrôle critique du déroulement du projet
- Apport sur les implications « politiques » d'un tel recueil d'information

Elle nous a apporté, comme évaluatrice interne, son expérience dans l'évaluation des actions de terrain dans le domaine de la prévention des violences et sa sensibilité à la dimension éthique du recueil d'information sur ce thème et à ses implications politiques.

- *l'ensemble des experts PSYTEL :*

- Organisation du travail de l'équipe
 - Coordination des travaux et de la méthodologie
 - Gestion administrative et financière
 - Contacts avec les sources d'information retenues dans l'Etat membre : MT
 - Collecte des informations relatives à ces sources
 - Suivi de la gestion de l'ensemble des contacts
 - Expertise informatique
 - Développement du logiciel EIDIV2
 - Rédaction du rapport scientifique final et des documents administratifs afférents
- Enfin, de nombreux échanges ont eu lieu au sein de l'équipe (réunions, téléphone, e-mail).

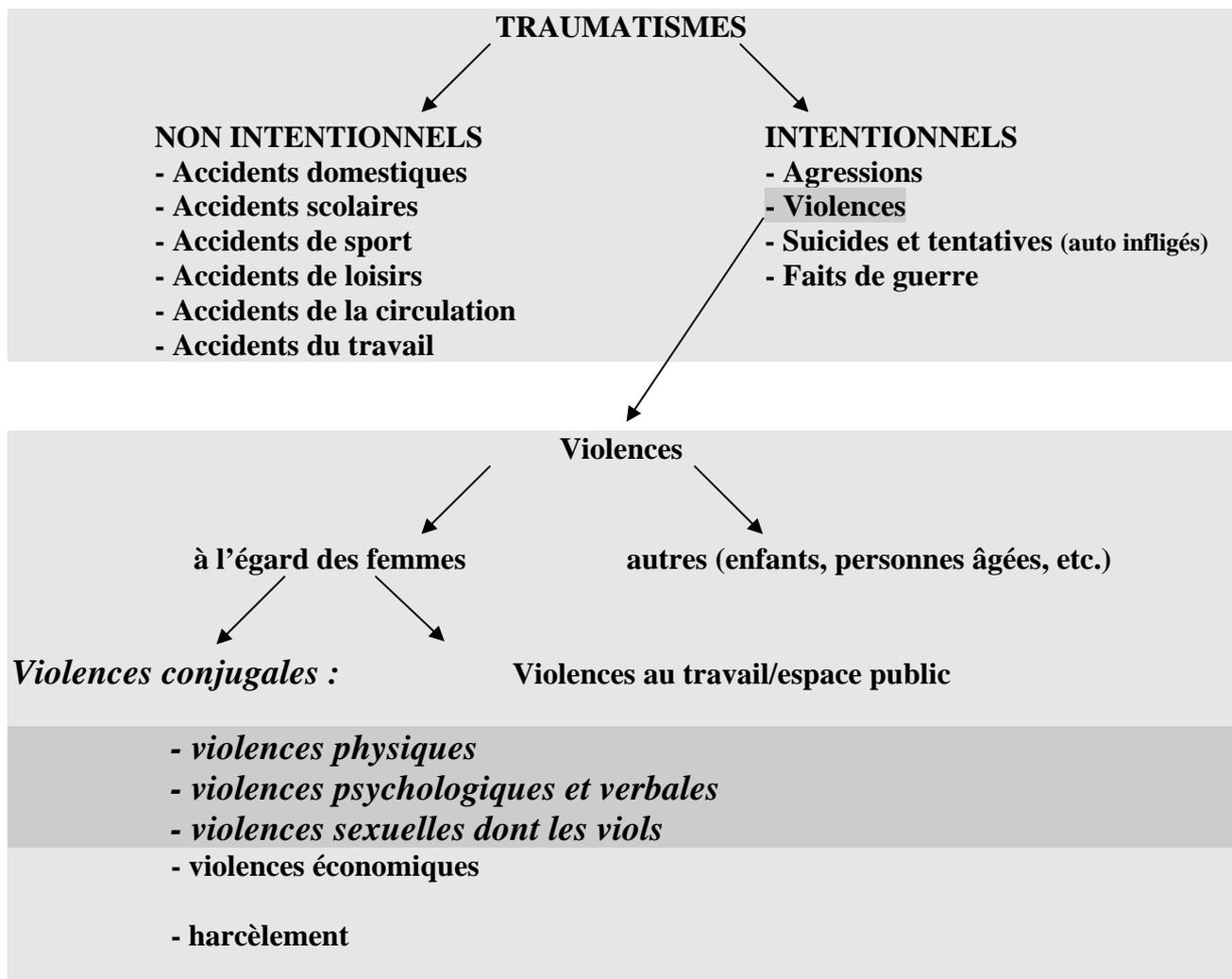
3. Périmètre du projet et rappel méthodologique

- On ne reprendra pas ici l'intégralité du chapitre que nous consacrons dans le projet précédent aux définitions. Nous en gardons juste les grandes lignes pour qu'un nouveau lecteur ait une idée juste de nos choix.

3.1. Définitions des violences envers les femmes

3.1.1. La classification des traumatismes :

La classification des différents types de traumatisme se fait habituellement de la manière suivante :



3.1.2. Les différentes sortes de violences conjugales :

Le site de l'**Institut Humanitaire**, project-leader d'un précédent projet DAPHNE, précise sur un site internet à l'usage des professionnels de santé (<http://www.violences.fr/>) les différentes formes de violence.

- La violence conjugale est l'utilisation délibérée et récurrente de plusieurs de ces formes de violence. La victime est toujours la même personne. Ces comportements violents sont utilisés par l'agresseur dans un but de contrôle et de domination.

La violence physique :

La violence physique correspond aux atteintes physiques au corps.

- taper, frapper, empoigner, donner des coups de pied ou de poings, donner des claques, frapper avec un objet ;
- tirer les cheveux, brûler, pincer, électrocuter, cracher, jeter par la fenêtre ou dans un escalier ;
- séquestrer, empêcher de sortir ou de fuir ;
- taper la tête contre un mur, déchirer des vêtements, étouffer, tenir la tête sous l'eau ;
- étrangler, tirer avec un pistolet, poignarder, tuer.

La violence verbale :

Elle s'associe aux autres formes de violence et est permanente. Il ne s'agit pas de disputes entre conjoints, elle s'exprime dans un rapport inégalitaire. Cette forme de violence est considérée comme relevant de la violence conjugale parce qu'elle est utilisée par l'agresseur pour contrôler et détruire sa conjointe. Quelque soit le ton utilisé, l'agresseur envoie un message à la victime.

- crier, utiliser un ton brusque et autoritaire pour demander un service, faire des injonctions ;
- interrompre sans cesse l'autre ou lui reprocher de parler, de se taire, de faire ce que l'autre n'aime pas ;
- diriger la conversation, ne pas écouter ce que dit l'autre.

La violence psychologique :

Il s'agit de comportements ou de propos méprisants, dénigrant les opinions, les valeurs, les actions de la femme et portant atteinte à son intégrité psychique.

- des insultes ;
- des remarques vexantes, des critiques permanentes sur ses pensées ou ses actes ;
- un comportement de l'agresseur qui se présente comme celui qui sait tout, qui dicte ce qu'il faut faire, qui fait passer la femme pour folle ;
- des chantages : en utilisant les sentiments, les enfants ;
- des menaces : de représailles, de suicide, de viol, de prendre le droit de garde des enfants, d'être violent.

La violence économique :

Elle est utilisée comme moyen de contrôle permanent de la victime et s'associe à d'autres comportements agressifs et destructeurs.

Il s'agit du contrôle économique ou professionnel.

- empêcher de travailler, dévaloriser le travail de l'autre ;
- considérer le salaire de l'autre comme secondaire ;
- empêcher d'avoir accès à l'argent du couple, d'avoir un carnet de chèques ou une carte bancaire, distribuer parcimonieusement l'argent pour le ménage, vérifier toutes les dépenses de la femme ;

- obliger à démissionner ou changer de type de travail ou à verser son salaire sur le compte de l'homme.

La violence sexuelle :

- contrainte à la sexualité ou une insatisfaction de la vie sexuelle ;
- actes d'agression ;
- être insultée, humiliée ou brutalisée pendant un rapport sexuel ;
- être prise de force, être ligotée de force pendant un rapport sexuel ;
- être pénétrée de force dans l'anus, être pénétrée de force avec un objet ;
- être violée après avoir été battue ou injuriée ;
- être forcée d'agir selon les fantasmes sexuels du conjoint ;
- être obligée de reproduire des scènes pornographiques ;
- être " prêtée " à un ami pour un rapport sexuel.

- Nous fournissons aussi dans la précédente étude d'autres définitions, légèrement différentes, issues de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995), de l'Organisation Mondiale de la Santé et de l'enquête nationale ENVEFF (France). Pour conclure :

➔ En la matière, il ne nous appartient pas de décider quelles sont les bonnes définitions, mais de constater qu'il n'existe pas de définition unique et reconnue par l'ensemble des acteurs (victimes, scientifiques, acteurs de terrain, militants, etc.) et qu'en définitive, il existe :

- un besoin d'explicitation de chaque donnée. Chaque donnée est issue d'une source et d'un contexte opératoire qui doivent être précisés,

- un besoin d'harmonisation résultant de la grande diversité constatée sur le sens des mots, sur les nomenclatures et les méthodes utilisées.

➔ En revanche, nous avons eu besoin pour ce projet de redéfinir plus précisément quels types de statistiques nous recherchons et sur quels domaines de violences nous focalisons notre recherche. C'est ce que nous précisons dans le chapitre suivant.

3.2. Le périmètre du projet EIDIV2

Après consultation des membres de l'équipe, nous avons arrêté précisément le périmètre du projet, en légère évolution par rapport au projet précédent :

- **Phénomènes à mesurer** : les violences conjugales (physiques, sexuelles, psychologiques) ainsi que les viols et tentatives de viol. Ces types de violence sont caractérisés par le lien de proximité affective qui existe ou a existé entre la victime et l'auteur des actes violents : époux, concubin, compagnon, petit ami, connaissance, etc. Quant au viol, il peut se situer dans le contexte conjugal au sens large, mais aussi familial (parent proche) ou externe. On sait d'emblée qu'il sera plus difficile de repérer les violences psychologiques et les harcèlements (concepts plus récents et plus difficilement mesurables).

- **Population concernée** : les femmes « majeures » au sens de l'âge légal du consentement sexuel dans les différents Etats.

- **Sources de données** : on privilégiera les sources de données nationales, fiables et représentatives comme les *enquêtes nationales représentatives en population*. On examinera aussi les sources internationales et les autres sources nationales : *chiffres des associations d'aide aux victimes et des institutions officielles* (Ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Affaires sociales, des droits des

femmes, etc.) quand ils sont de niveau national, ainsi que *les données d'origine médicale* (nombre des hospitalisations, par exemple).

- **Périmètre géographique** : les 10 nouveaux Etats membres de l'UE.

- **Périmètre historique** : on s'intéressera aux sources de données les plus récentes dans chaque Etat. On ne prendra pas en compte des données antérieures à 1993, soit 13 ans d'antériorité. La période étudiée va donc de 1993 à 2005.

- **Indicateurs et données chiffrées recherchées** : Nous nous intéresserons aux résultats chiffrés et aux indicateurs d'épidémiologie descriptive concernant la fréquence des faits de violence : il s'agira donc d'essayer d'établir des taux rapportant le nombre de femmes subissant ces violences à l'effectif de la population concernée. Cette population peut varier selon les enquêtes : cela peut être les femmes de 18 ans et plus (ex : Enquête Statistique Canada), les femmes de 20 à 59 ans (ex : Enquête ENVEFF en France), etc. Il est clair que nous nous intéressons exclusivement dans ce projet à la mesure du phénomène des violences conjugales, sans prendre en compte les nombreuses autres dimensions possibles d'analyse pouvant faire l'objet d'indicateurs : analyse du contexte familial, culturel, économique des situations de violences, des réactions des femmes face aux violences subies, les recours effectués, les conséquences des violences en termes de santé physique ou mentale, les politiques de prévention et de soutien mises en place, etc.

- **Approche temporelle** : plusieurs approches sont possibles : analyse des violences au cours du cycle de vie entier, de la vie d'adulte, de la période de cohabitation avec un conjoint, au cours du dernier mois, etc. Ici, nous choisissons de recueillir de préférence des données se rapportant à des violences subies au cours des 12 derniers mois précédant le recueil. Nous privilégions ce choix d'une période courte et récente qui permet de mieux situer les événements violents et à l'aide de concepts plus cohérents. Cela facilite aussi la comparaison entre enquêtes du fait que les plages d'âge enquêtées sont différentes. Nous préférons privilégier cette période par rapport à la mesure de la fréquence des violences physiques subies par les femmes depuis l'âge de 18 ans et celle des violences sexuelles subies au cours du cycle de vie, qui entraînent des biais de mémoire importants et de fortes variations dans les conceptions et l'appréhension des violences. Mais, quand des résultats ne sont disponibles que sur ces autres périodes, nous les prenons bien entendu en compte.

- **Les 18 thèmes choisis pour EIDIV2** :

NT01 : Taux de mortalité par violences conjugales : on utilise comme numérateur le nombre de décès par violences conjugales survenu dans la population étudiée au cours de la période considérée (ici l'année) rapporté à l'effectif moyen de cette population au cours de la période. Ce sont les décès directs.

NT02, NT03 : Estimation du taux de mortalité par violences conjugales (2 indicateurs distincts) : bien souvent, le taux de mortalité « réel » par violences conjugales ne sera pas connu. On recherchera alors une estimation de ce taux par une approche raisonnée mais indirecte, comportant des hypothèses d'estimation à partir du taux des homicides (voir chapitre 5). Nous avons été amenés à estimer ces taux soit à partir des données médicales - **estimation Eurostat**, soit à partir des données des services de police - **estimation Interpol ou Nations unies**. Dans les fiches NT03 nous fournissons aussi des chiffres sur le nombre des tentatives d'homicide ainsi que sur les homicides.

NT11 : Taux d'hospitalisation pour violences conjugales : on utilise comme numérateur le nombre des femmes hospitalisées pour cause de violences conjugales rapporté à la population totale des femmes.

NT12 : Taux de recours aux soins pour violences conjugales : on utilise comme numérateur le nombre des femmes ayant effectuées un recours aux soins (hospitalisation, visite à l'hôpital, consultation d'un médecin généraliste, d'un spécialiste, d'un pharmacien, recours à une infirmière, un kinésithérapeute, etc.) pour cause de violences conjugales rapporté à la population totale des femmes.

NT21 et NT22 : Nombre des affaires de viols (et tentatives) portées à la connaissance de la Police (2 indicateurs distincts) : c'est le nombre annuel des affaires de viols et tentatives de viol communiqué généralement par les Ministères de l'Intérieur. Nous avons eu recours à deux sources distinctes - **Estimation Interpol ou Nations unies (NT21)** et **Estimation Rape Network Europe ou des services de Police (NT22)**.

NT23 : Nombre des condamnations pour viol : c'est le nombre annuel des condamnations pour viol communiqué généralement par les Ministères de la Justice (ou par le Rape Network Europe).

NT24 : Nombre total estimé des viols : on sait que le nombre des viols portés à la connaissance de la Police est très inférieur au nombre réel de viols. Il s'agit ici du nombre total estimé de viols, estimation généralement issue d'organismes non gouvernementaux.

NT25 : Taux des infractions sexuelles (= atteintes aux mœurs) portées à la connaissance de la police : on utilise comme numérateur le nombre des affaires répertoriées par la police concernant des agressions sexuelles, des exhibitions sexuelles, du proxénétisme et des viols rapporté à la population totale des femmes - **Estimation Interpol**.

NT26 : Taux des cas de violences conjugales portés à la connaissance de la police : on utilise comme numérateur le nombre des affaires de violences conjugales répertoriées par la police rapporté à la population totale des femmes.

NT27 : Taux de condamnations pour crimes et délits commis à l'égard de la conjointe (ou ex conjointe) ou concubine : Il s'agit d'une notion statistique nouvelle où sont comptés spécifiquement les crimes et délits à l'égard de la conjointe ou concubine ayant fait l'objet d'une condamnation, rapportés à la population totale des femmes. En France, par exemple, la sévérité de la violence subie est mesurée en jours d'incapacité totale de travail (ITT - soit < ou = à 8 jours, soit > 8 jours).

NT31 : Taux des atteintes physiques par violences conjugales : on utilise comme numérateur le nombre des femmes ayant subi des violences physiques rapporté à la population totale des femmes.

NT32 : Taux des atteintes sexuelles par violences conjugales : on utilise comme numérateur le nombre des femmes ayant subi des violences sexuelles rapporté à la population totale des femmes.

NT33 : Taux des atteintes verbales et psychologiques par violences conjugales : on utilise comme numérateur le nombre des femmes ayant subi ces violences rapporté à la population totale des femmes.

NT34 : Taux de prévalence totale (ou globale) des violences conjugales : nombre total de femmes ayant subi au moins un type de ces violences (physiques, sexuelles ou psychologiques) au cours la période, que ces faits de violences soient nouveaux ou non, fréquents ou non. Le taux d'incidence ne prend en compte, quant à lui, que les cas nouveaux survenus dans la période.

NT51 : Statistiques d'activité d'un service d'appel téléphonique national : nombre des appels téléphoniques vers un service national d'écoute et d'aide aux victimes de violences conjugales.

NT52 : Statistiques d'activité d'un service national d'aide : nombre des contacts réalisés par une structure nationale d'aide aux victimes de violences conjugales.

- Nous avons donc introduit un nouvel indicateur par rapport à EIDIV, le NT26 et reclassé les indicateurs en les regroupant différemment. En Annexe n°3, nous fournissons la table des correspondances entre les anciens indicateurs (EIDIV) et les nouveaux (EIDIV2).

→ Plus que des indicateurs au strict sens statistique du terme, nous verrons qu'il s'agit plus de thèmes d'investigation. **Nous avons donc cherché à collecter toutes les sources de données, de portée nationale, ayant trait à ces thèmes.**

3.3. Les quatre types de sources statistiques existants

- Les sources statistiques intéressantes dans le cadre de notre projet sont de quatre grands types :

3.3.1. Sources institutionnelles officielles :

- Ce sont les sources issues d'organismes et d'institutions gouvernementales. Leurs données concernent généralement des violences déclarées auprès de ces institutions :

- constats d'infractions relevées par la police et la gendarmerie et publiés par les **Ministères de l'Intérieur et de la Défense**,

- statistiques publiées par les **Ministères de la Justice** portant sur les condamnations des auteurs de crimes et délits. Elles concernent donc les victimes qui ont effectué une démarche auprès de ces institutions.

Nous incluons dans les sources officielles, **les sources internationales** (ex : Interpol, Eurostat, Nations unies, etc.), dans la mesure où les chiffres publiés par ces institutions sont presque toujours communiqués à la base par les services officiels nationaux.

- Le rapport du LEF (Lobby Européen des Femmes) « *Dévoiler les données cachées sur la violence domestique dans l'union européenne* », nous apprend que les statistiques officielles qui se rapportent aux crimes et délits sont divisées en 2 groupes : les délits contre les personnes et les délits contre la propriété. Elles sont généralement collectées à deux moments différents : au moment où la plainte est reçue ou examinée et après le déroulement du processus judiciaire, pour savoir comment les cours et tribunaux ont jugé. Les classifications utilisées permettent d'avoir des informations essentiellement sur la nature des délits, plus rarement sur les auteurs des crimes et très rarement sur les victimes. Sous le terme « coups et blessures » sont ainsi regroupés la plupart des délits contre les personnes. On peut généralement mieux repérer les délits de violence sexuelle impliquant des mineur(e)s.

- En définitive, les statistiques criminelles fournissent peu d'informations sur les violences conjugales. Tout au long du processus judiciaire, on assiste à une déperdition continue de l'information relative à ce type de violence, déperdition qui conduit à son terme à une occultation forte :

- d'abord, peu de femmes victimes de violences font une démarche auprès d'un service de police ou de gendarmerie,
- cette démarche est le plus souvent un signalement dans une « main courante », sans suite judiciaire, peu de femmes portant plainte explicitement,
- le personnel d'accueil non formé aux violences conjugales recevant ces plaintes cherche assez souvent à en dissuader les femmes,
- peu de femmes victimes maintiennent leur plainte en définitive,
- de nombreuses plaintes sont classées « sans suite » par les juges,
- peu d'hommes sont réellement condamnés à l'issue de la procédure judiciaire,
- enfin, les statistiques judiciaires elles-mêmes ne permettent pas d'isoler facilement ce type de délit, ni de caractériser les victimes.

3.3.2. Sources associatives et ONG :

- Ce sont les statistiques issues des rapports d'activité des associations d'aide aux personnes victimes de violences (services d'écoute, d'aide, d'accueil ou d'hébergement). Par définition, elles concernent les victimes qui ont fait la démarche de s'adresser à elles. Elles ne sauraient être statistiquement représentatives. Parmi elles, nous privilégierons celles de dimension nationale.

- Les statistiques d'activité des services d'écoute par téléphone, par exemple, fournissent le nombre d'appels de femmes victimes de violences conjugales. Les informations sur la victime (âge, nationalité, profession, situation géographique, revenu, état civil, etc.), sur l'agresseur (type de lien, âge, etc.), les types d'abus (type, fréquence, gravité) et les actions entreprises (personnes contactées, départ du domicile, dépôt de plainte, etc.) sont le plus souvent collectées. Ces informations constituent donc une base de connaissance irremplaçable. Mais, généralement ces ONG sont prises dans des actions de terrain et n'ont que peu de ressources à consacrer à l'exploitation de leurs données qui restent peu explorées.

- Dans ces données, il manque bien sûr le dénominateur qui permettrait d'extrapoler les résultats ainsi obtenus à l'ensemble de la population nationale. On ne peut répondre aux questions du type : quel pourcentage de femmes victimes de violences conjugales ont recours à ces structures ? Quel pourcentage de femmes est victime de ces violences dans la population entière, etc. Seules des enquêtes nationales transversales en population peuvent donner une image réelle de la situation de l'ensemble des femmes face à ces violences.

- Il nous a cependant paru intéressant de relever au moins deux autres types de données : celles concernant l'activité d'un service d'écoute téléphonique de niveau national, celles concernant un service d'accueil et d'aide de niveau national, en choisissant de préférence le plus important.

3.3.3. Les données médicales :

- L'enquête ENVEFF en France (voir les fiches correspondantes dans notre base EIDIV) a montré que le rôle du médecin est essentiel dans la détection et la prise en charge des femmes victimes de violence. Les femmes victimes de ces violences se confient d'abord au médecin (24 % des cas), plus fréquemment qu'à la police ou la gendarmerie (13 % des cas).

- Selon le rapport du Pr. Henrion *Les femmes victimes de violences conjugales, le rôle des professionnels de santé (France - février 2001)* : « Trois catégories de médecins sont en première ligne pour recueillir les doléances des femmes et dépister les signes de violence : les médecins généralistes en médecine libérale, les urgentistes dans les hôpitaux et les gynécologues - obstétriciens, soit à l'occasion des visites de contrôle, soit lors de la grossesse qui est par excellence, le moment où la femme consulte à de nombreuses reprises, les médecins et les sages-

femmes dans un climat de confiance ». Malheureusement, ces professionnels de santé ne sont que très rarement formés pour recevoir ces témoignages.

- Nous tenterons de savoir si un dispositif national de recueil d'information sur les femmes victimes de ces violences au niveau de la médecine de ville existe dans les pays de l'Union européenne. Dans certains Etats, comme au Danemark, il en existe un au niveau des urgences hospitalières et des hospitalisations.

3.3.4. Les enquêtes nationales :

- Les premières enquêtes nationales sur les violences conjugales ont été menées aux Etats-Unis au début des années 1980. Elles concernaient plutôt la violence familiale dans sa globalité. La première grande enquête orientée sur les violences envers les femmes est celle de Statistique Canada en 1993.

- Sylvia Walby, de l'Université de Leeds (UK), définit dans son document « *Comparer des méthodologies utilisées pour étudier la violence à l'égard des femmes* » quatre générations d'enquêtes :

1. *Les enquêtes nationales sur la criminalité de type général*
2. *Les nouvelles enquêtes sur la criminalité revues pour accorder une attention particulière à la question de la violence à l'égard des femmes*
3. *Les enquêtes spécialement consacrées à l'étude de la violence conjugale*
4. *Les enquêtes relatives à la violence à l'égard des femmes*

- Ces générations semblent marquer une progression vers une meilleure identification de la spécificité de ces formes de violence et une meilleure prise en compte globale des populations.

Un exemple français avec l'enquête ENVEFF :

- L'enquête ENVEFF a été commanditée en 1997 par le service des Droits des femmes. C'est la première enquête nationale sur ce thème en France. Les femmes ont été interrogées au sujet des violences verbales, psychologiques, physiques ou sexuelles subies au cours des douze derniers mois, notamment au sein du couple. L'enquête a été réalisée par téléphone auprès d'un échantillon représentatif de 6 970 femmes âgées de 20 à 59 ans, résidant en métropole et vivant hors institutions. La violence n'était jamais nommée comme telle. Le questionnaire était conçu pour faire émerger les situations de violence et favoriser la remémoration d'événements parfois anciens.

- Les résultats de l'enquête montrent que c'est dans l'intimité du couple que les violences de toutes natures sont le plus perpétrés. L'importance des violences sexuelles a été dévoilée par les déclarations des enquêtées (0,9 %). L'indice global de violence conjugale (avoir subi du harcèlement moral ou des insultes répétées, ou du chantage affectif, ou des violences physiques ou sexuelles) est de 10,0 % : ainsi, une femme sur dix a vécu une situation de violence au cours des 12 derniers mois.

➔ Seules les enquêtes transversales en population de ce type permettent d'avoir une vision précise de la proportion des femmes ayant subi des violences conjugales.

3.4. Rappel méthodologique

3.4.1. La fiche descriptive de recueil :

- Nous avons travaillé avec la fiche descriptive simplifiée du projet précédent qui comportait 4 chapitres : Identification de la source, Description de la source, Principaux résultats et Commentaires. Voici la fiche :

Fiche descriptive simplifiée de l'inventaire européen des sources d'information nationales sur les violences conjugales (v05/02/04)

Identification de la fiche (*identifiant de la fiche dans la base de données*) :

Etat / Années des résultats / Type d'indicateur / Type de source

1. Identification de la source :

(ex : Pays, Année, Nom de la source, Coordonnées, Personne contact, etc.)

2. Description de la source :

(ex : Méthodologie : mode de recueil, taille de l'échantillon, définitions, nomenclatures, date de recueil, Résultats : rapport final, documents consultables, etc.)

3. Principaux résultats :

(dans l'optique de la liste des indicateurs choisis - voir le document « Périmètre du projet »)

4. Commentaires :

(ex : Limites : représentativité, exhaustivité, qualité, etc.)

Date :

Fiche complétée par :

Ce sont ces fiches qui alimentent la matrice d'information de la base de données EIDIV2.

3.4.2. La matrice d'information par type de sources :

- Nous présentons ci-dessous la matrice d'information dans les dimensions : **Indicateurs x Types de source**. Les 18 indicateurs présents sont ceux définis dans le chapitre 3.3. Nous indiquons par une croix (X) les types de source pour lesquels nous sommes *a priori* susceptibles de trouver les données chiffrées :

Indicateurs recherchés (1993-2005) <i>(en incluant de préférence les résultats portant sur les 12 derniers mois)</i>	Réf.	Sources officielles	Enquêtes nationales	Sources ONG	Sources médicales
Taux de mortalité par v. conj.*	NT01	X			X
Estimation du taux de mortalité - Eurostat	NT02	X			
Estimation du taux de mortalité – Interpol/UN	NT03	X			
Taux d'hospitalisation pour v. conj.	NT11				X
Taux de recours aux soins pour v. conj	NT12				X
Nombre des affaires de viols portées à la connaissance de la Police - Interpol	NT21	X			
Nombre des affaires de viols portées à la connaissance de la Police – Rape Network/Police	NT22	X			
Nombre des condamnations pour viol – Rape Network/Justice	NT23	X			
Estimation du nombre total de viols	NT24		X	X	
Taux des infractions sexuelles (y compris le viol) portées à la connaissance de la police	NT25	X			
Taux des cas de violences conjugales portés à la connaissance de la police	NT26	X			
Taux de crimes et délits constatés commis à l'égard de la conjointe, concubine ou ex-conjointe : nombre et sévérité constatée	NT27	X			
Taux des atteintes physiques pour v. conj	NT31		X	X	
Taux des atteintes sexuelles pour v. conj	NT32		X	X	
Taux des atteintes verbales et psychologiques pour v. conj	NT33		X	X	
Taux de prévalence totale (globale) de la v. conj	NT34		X	X	
Statistiques d'activité d'un service d'appel téléphonique national	NT51			X	
Statistiques d'activité d'un service national d'aide	NT52			X	

* v. conj. : violences conjugales

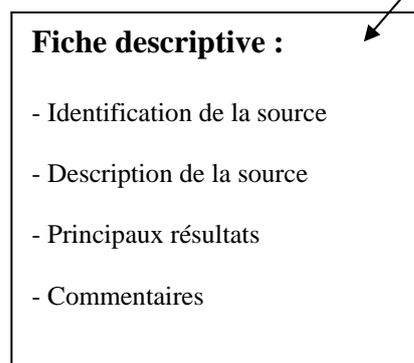
3.4.3. Schématisation du projet :

Nous pouvons décrire, très schématiquement, le projet comme suit, en partant de la matrice d'information dans les deux dimensions :

Indicateurs x Etat membre :

Indicateurs recherchés (1993-2005) <i>(en incluant de préférence les résultats portant sur les 12 derniers mois)</i>	CY	CZ	EE	HU	LT	LV	MT	PL	SI	SK
Taux de mortalité par v. conj.*		X		X						
Estimation du taux de mortalité - Eurostat										
Estimation du taux de mortalité – Interpol/UN	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
.....										
.....				X						

(chaque « X » représentant une fiche descriptive disponible)



- Nous recherchons donc systématiquement des sources de données sur les thèmes définis dans chaque Etat membre. Quand nous en trouvons, nous remplissons une fiche synthétique descriptive. Ces fiches alimentent la base de données EIDIV2. On peut alors interroger cette base et consulter les fiches correspondant à une interrogation (voir le chapitre 6 : Le logiciel EIDIV2).

4. Résultats et impacts du projet

4.1. Bilan du recueil - approche quantitative

- Nous avons pu compléter, pour les 10 Etats membres, 107 fiches à ce jour (10/10/2006). Nous fournissons ci-après la ventilation de ces fiches, présentes dans le logiciel EIDIV2 (voir le chapitre 6), dans les deux dimensions : **Types d'indicateurs x Etats membres**.

- Une même source peut, parfois, être décrite plusieurs fois si elle concerne plusieurs indicateurs. **Nous présentons en Annexe, pour chaque Etat membre, une synthèse de sources trouvées.**

- Le tableau **Types d'indicateurs x Etats membres** constitue une vue de notre « matrice d'information ». Cette matrice peut, bien entendu, évoluer dans le temps en étant complétée par de nouvelles fiches ou une mise à jour des fiches.

- On peut remarquer d'emblée que la variation du nombre de fiches par Etat membre indique une assez grande disparité des systèmes d'information (6 fiches pour CY et MT à 15 pour CZ et PL) :

Etat membre		Nb de fiches disponibles
Chypre	CY	6
République tchèque	CZ	16
Estonie	EE	8
Hongrie	HU	14
Lettonie	LV	9
Lituanie	LT	12
Malte	MT	6
Pologne	PL	15
Slovaquie	SK	11
Slovénie	SI	10
Total		107

- En comparant les nombres bruts de fiches collectées précédemment dans EIDIV et dans le présent projet, nous trouvons :

Etats membres	Nb de fiches disponibles	NB moyen Par EM
EU-15	142	9,5
NMS10	107	10,7

- Ce n'est bien sûr qu'une indication grossière, mais le nombre moyen de fiches pour les nouveaux Etats membres est sensiblement le même que pour les Etats membres de l'UE-15 (environ 10 fiches par Etat membre). Il est même légèrement supérieur, mais il faut tenir compte de l'introduction du nouvel indicateur NT26 ...

- Si l'on examine maintenant le nombre de fiches par type d'indicateur, on remarquera que :

- les fiches les plus nombreuses sont celles issues des sources internationales (Interpol, Eurostat, Rape Network Europe) qui collectent déjà systématiquement les données par Etat,
- les fiches relatives aux données officielles de mortalité par violences conjugales sont très peu nombreuses (2 fiches NT01),
- il n'y a pas de fiches liées aux sources médicales (NT11 et NT12)
- les Etats n'ont pas tous de fiches relatives aux enquêtes nationales (de NT31 à NT34).

Nous reviendrons plus en détail sur ces constatations dans la suite de ce rapport.

Nombre de fiches par Etat membre collectées pour EIDIV2

(10/10/2006)

New Ref	CY	CZ	EE	HU	LT	LV	MT	PL	SI	SK	Total
NT01		1		1							2
NT02											0
NT03	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
NT11											0
NT12											0
NT21	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
NT22	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
NT23		1	1	1	1	1		2	1		8
NT24				1							1
NT25											0
NT26	2	4	1	1	3	1	2	3	3	2	22
NT27		1			1	1		1	1	1	6
NT31		2		3	1	1		2		1	10
NT32				2	1					1	4
NT33				1	1					1	3
NT34		2	2		1			2	1		8
NT51	1	1		1		1		1	1		6
NT52		1	1			1	1	1	1	1	7
Total	6	16	8	14	12	9	6	15	11	10	107

- Voici maintenant la matrice d'information vue sous l'angle **Types d'indicateurs x Etats membres** :

Descriptive indicators available in Europe – EIDIV2

(10/10/2006)

Selected indicators (1993-2005)	New Ref.	CY	CZ	EE	HU	LT	LV	MT	PL	SI	SK
Mortality rate by IPV	NT01		X		X						
Homicide rate estimation by IPV – Eurostat	NT02										
Homicide rate estimation by IPV – Interpol/UN	NT03	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Hospitalisation rate for IPV	NT11										
Health care system contact rate for IPV	NT12										
Nb of reported rape cases (incl. attempted rape) – Interpol /UN	NT21	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Nb of reported rape cases - Rape Network Europe/Police	NT22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Nb of convictions for rape - Rape Network Europe/Justice	NT23		X	X	X	X	X		XX	X	
Estimation of the total number of rapes	NT24				X						
Sexual assaults rate (included rapes) - Interpol	NT25										
Reported violent cases by IPV	NT26	XX	XXXX	X	X	XXX	X	XX	XXX	XXX	XX)
Convictions for violent crimes and offences by IPV	NT27		X			X	X		X	X	X
Physical assault rate by IPV	NT31		XX		XXX	X	X		XX		X
Sexual assault rate by IPV	NT32				XX	X					X
Psychological and verbal assault rate by IPV	NT33				X	X					X
Total prevalence rate of assault by IPV (NT31 or NT32 or NT33)	NT34		XX	XX		X			XX	X	
Activity statistics for national telephone assistance (hotline calls)	NT51	X	X		X		X		X	X	
Activity statistics for national help services	NT52		X	X			X	X	X	X	X

IPV : Intimate Partner Violence - X : available card

4.2. Bilan du recueil par type de source

Le bilan de l'approche par type de source que nous avons établi dans le rapport précédent reste en très grande partie valable. Nous en rappelons très succinctement les grandes lignes :

4.2.1. Sources officielles nationales :

- Des progrès considérables ont été réalisés au niveau des législations pour le repérage des violences conjugales et leur traitement pénal spécifique dans de nombreux Etats membres, aussi bien au niveau des services des Ministères de l'intérieur (repérage et comptage des infractions) qu'à celui des services des Ministères de la Justice (repérage et comptage des plaintes et condamnations).

- Cependant les informations statistiques issues des sources officielles sont encore trop rarement ventilées par sexe. Il semblerait que l'appareil législatif et pénal soit globalement en avance sur l'appareil statistique rendant compte de l'activité de ces services. Il faudrait pouvoir identifier *a minima* :

- l'âge et le sexe de la victime,
- l'âge et le sexe de l'auteur des faits,
- le lien entre victime et auteur des violences,
- la nature précise des différents types de violence et de leurs classifications pénales.

- Les sources officielles sur le nombre de décès par homicides pour violences conjugales restent très insuffisantes et mal documentées. Nous développons ce point dans le chapitre suivant.

4.2.2. Sources associatives et ONG :

- Nous nous sommes volontairement limités au recueil de deux types de données issues de sources associatives de niveau national : celles concernant l'activité d'un service d'écoute téléphonique et celles concernant un service d'accueil et d'aide aux victimes de violences.

- Il existe une grande multiplicité de ces sources associatives, mais peu sont de dimension nationale (dans 3 Etats sur 10). Leur objectif premier est l'action sur le terrain et non le recueil de données épidémiologiques scientifiquement validées et leur traitement. Cependant, pour une approche complète du phénomène des violences, ces données de terrain peuvent se révéler extrêmement utiles, non pour leur valeur représentative, mais pour leur exemplarité. Ces sources permettent de recueillir un grand nombre d'informations sur les victimes, puisqu'à chaque observation correspond un cas réel de violence. Elles fournissent une approche de type « micro-social » permettant de constituer des bases de cas de violence, d'effectuer des typologies et des déterminations de populations à risques.

- Il y a une complémentarité évidente entre ces sources et l'approche par enquête nationale représentative qui vise surtout à rendre compte de l'ampleur des phénomènes de violence par des méthodologies statistiquement validées, constituant ainsi une approche que l'on pourrait qualifier de type « macro-social ».

4.2.3. Sources médicales :

- En examinant la matrice des fiches EIDIV2, force est de constater que c'est le seul type de sources où nous n'avons pas de données pour NMS10. Le dépistage et le recueil de données dans les services d'urgence des hôpitaux et auprès des médecins généralistes sont encore très peu répandus, même dans les Etats de l'EU-25. C'est pourtant une circonstance très favorable pour faire un dépistage systématique des cas de violence et pour avoir de l'information sur la fréquence et le type des violences exercées à l'encontre des femmes.

- Dans le cadre d'un autre projet DAPHNE (projet n°JAI/DAP/04-2/001/WY - « Etude de l'extension du recueil européen ISS sur les accidents aux violences envers les adolescents et les femmes »), nous avons contribué à améliorer le « module Violence » du système de recueil du codage IDB (Injury Data Base – action soutenue par la DG SANCO) se déroulant dans plus de 130 services d'urgence hospitaliers des Etats de l'UE-25. C'est une première étape.

- Pourtant, le rapport sur « la violence et la santé » publié en 2002 par l'OMS affirme que « la violence doit être considérée comme une question de santé publique en étudiant quel rôle nous avons à jouer pour prévenir les phénomènes de violence et leurs impacts sanitaires ».

4.2.4. Les enquêtes nationales représentatives :

- Nous fournissons ci-après le tableau synthétique des grandes enquêtes nationales portées à notre connaissance, dont nous avons regroupé les résultats. A partir de ces informations, nous pouvons établir des constats relativement proches de ceux faits précédemment :

- Parmi les 10 nouveaux Etats membres, 5 ont mené des enquêtes nationales bien que chez certains il ne s'agisse que d'enquêtes d'opinion et pas de témoignage direct (voir PL). La Hongrie et la Slovaquie semblent les Etats les plus avancés. Les autres Etats n'ont pas mené ces types d'enquêtes nationales.

- Il convient donc de rappeler que :

- il nous semble crucial de conduire ce type d'enquêtes spécifiques (« violences de genre »), nationales et représentatives, pour avoir une bonne idée de l'ampleur du phénomène des violences de genre sous toutes ses formes.

- le fait d'avoir mené une enquête nationale représentative n'est pas suffisant pour assurer une bonne appréhension du phénomène et une comparabilité possible des résultats. Il faut pouvoir travailler avec les mêmes concepts, les mêmes méthodologies, les mêmes mesures et la même mise en forme des résultats. Nous avons constaté que, parmi les enquêtes récentes dans NMS10, ces divergences profondes interdisaient une comparaison fine, statistiquement fondée :

- variété des méthodologies utilisées : enquêtes téléphoniques, par interviews en face à face, enquêtes par questionnaire auto - administré, etc.

- variété des tailles et des fourchettes des échantillons : 18 ans et + ans, 15-24 ans, 18-74 ans, 18-65 ans, etc.

- variété des indicateurs utilisés concernant les définitions et la période de mesure : insultes et menaces verbales, violences physiques, violences sexuelles, « sérieuses

menaces de violences », au cours des 12 derniers mois, au cours des 5 dernières années, au cours du cycle de vie ou depuis l'âge de 16 ans...

Il y a donc là un important effort d'harmonisation à réaliser.

- Ces constats renforcent notre détermination à suggérer :

- soit une grande enquête européenne harmonisée représentative transversale auprès d'un échantillon de femmes dans l'ensemble des États membres, soutenue par la Commission ;
- soit l'élaboration et la promotion d'un noyau méthodologique commun pour des enquêtes nationales menées séparément.

Les résultats des grandes enquêtes nationales (11/09/2006)

Pays	Nom de l'enquête	Type d'enquête Population	Age Sexe	Caractéristiques	Principaux résultats
Hungary 2002	Hungarostudy - PhD Theses	Enquête nationale par questionnaire auto-administré auprès d'un échantillon représentatif de 6 987 femmes	18 ans et + Femmes	Echantillon stratifié Taux de refus : 17,7 % Les concepteurs ne donnaient pas de définitions précises des violences, laissant une marge d'appréciation subjective	- Agression physique par une personne ayant autorité : 9,7 % - Agression physique par un partenaire durant le cycle de vie : 8,3 % - Agression physique au cours des 12 derniers mois : 2,1 %
Hungary 1998	Better Health for Women study – PhD Theses	Enquête nationale par questionnaire auto-administré auprès d'un échantillon représentatif de 3615 jeunes femmes	15-24 ans Femmes	Echantillon stratifié Taux de refus : 6 % Les concepteurs ne donnaient pas de définitions précises des violences, laissant une marge d'appréciation subjective	- Agression physique par une personne ayant autorité : 22,9 % - Agression physique par un partenaire durant le cycle de vie : 7,4 % - Agression physique au cours des 12 derniers mois : 12,7 %
Hungary 1998	Fear in the Family - TARKI	Enquête nationale par questionnaire administré par des enquêtrices auprès d'un échantillon représentatif de 1010 jeunes femmes	18 ans et + Femmes	Les concepteurs ne donnaient pas de définitions précises des violences, laissant une marge d'appréciation subjective	- Agression physique par un partenaire au cours d'un cycle de vie : 13,4 % - Agression sexuelle par un partenaire : 7,6% - Agression verbale ou psychologique par un partenaire : 22,3%
Poland 1996	Violence against women - CBOS	Enquête d'opinion auprès d'un échantillon représentatif de 1087 femmes	18 ans et + Femmes		- Victime de violences conjugales durant la relation en cours : 18 % - dont agressions physiques répétées : 9 %
Poland 2002, 2003 et 2005	Violence and conflicts at home - CBOS	Enquête d'opinion auprès d'un échantillon représentatif de 1089 personnes	15 ans et + H+F	Il s'agit d'une opinion en réponse à la question : « avez-vous connaissance d'au moins une femme battue par son	Réponse de l'ensemble des interviewés : Oui, beaucoup : 4 % Oui, plusieurs : 17 % Une ou deux : 19 % Non, aucune : 59 %

				compagnon durant un conflit familial ? »																			
Czech Republic 2001	Domestic violence - STEM	Enquête auprès d'un échantillon représentatif de 1720 personnes	15 ans et + H+F	Le type d'agression n'est pas spécifié	- Victime d'agressions au cours de leur relation avec le partenaire : 16 % - Ont entendu parler de cas de violences conjugales : 60 %																		
Czech Republic 2003	International Violence Against Women Survey	Enquête auprès d'un échantillon représentatif de 1980 personnes	18 ans et + Femmes	Une enquête nationale sur la violence domestique avec une attention particulière apportée à la violence entre partenaires	- presque 38 % des femmes tchèques ont été victimes de violence sexuelle ou physique par leur partenaire																		
Lithuania 1997-1998	Violence against women in Lithuania	Enquête auprès d'un échantillon représentatif de 1010 femmes	18-74 ans Femmes	- Pas de statistiques sur la prévalence durant les 12 derniers mois.	- Femmes ayant été agressées par un homme violent après l'âge de 16 ans : <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Sexe forcé</td> <td style="text-align: center;">Toute agression</td> </tr> <tr> <td>Partenaire :</td> <td style="text-align: center;">5,9 %</td> <td style="text-align: center;">30,0 %</td> </tr> <tr> <td>Ex-partenaire :</td> <td style="text-align: center;">4,8 %</td> <td style="text-align: center;">18,3 %</td> </tr> <tr> <td>Amis :</td> <td style="text-align: center;">1,0 %</td> <td style="text-align: center;">8,2 %</td> </tr> <tr> <td>Membre famille :</td> <td style="text-align: center;">1,9 %</td> <td style="text-align: center;">14,4 %</td> </tr> <tr> <td>Etranger :</td> <td style="text-align: center;">1,7 %</td> <td style="text-align: center;">11,0 %</td> </tr> </table>		Sexe forcé	Toute agression	Partenaire :	5,9 %	30,0 %	Ex-partenaire :	4,8 %	18,3 %	Amis :	1,0 %	8,2 %	Membre famille :	1,9 %	14,4 %	Etranger :	1,7 %	11,0 %
	Sexe forcé	Toute agression																					
Partenaire :	5,9 %	30,0 %																					
Ex-partenaire :	4,8 %	18,3 %																					
Amis :	1,0 %	8,2 %																					
Membre famille :	1,9 %	14,4 %																					
Etranger :	1,7 %	11,0 %																					
Slovakia 2002	Domestic violence and violence against women in Slovakia	Enquête par interview en face à face auprès d'un échantillon représentatif de 891 femmes	18-65 ans Femmes	- Questionnaire de 43 questions	- Agressions physiques par le partenaire actuel : claques, coups de poings : 22,4 % au moins une fois, dont répétées : 14,8 % - Agressions physiques par un ancien partenaire : claques, coups de poings : 44,4% au moins une fois, dont répétées : 34,7 % - Femmes victimes d'agressions physiques (toute agression confondue) par le partenaire actuel : 24%, dont répétées : 19,9% - Femmes victimes d'agressions physiques (toute agression confondue) par l'ancien partenaire : 48%, dont répétées 42.9%																		

4.3. Bilan global

- En examinant la matrice d'information EIDIV2 du chapitre précédent, on peut avoir une assez bonne idée de l'état d'avancement des systèmes d'information relatifs aux violences conjugales et aux viols dans les différents Etats membres :

- On peut distinguer tout d'abord les Etats disposant d'une enquête nationale représentative au cours de ces dix dernières années :

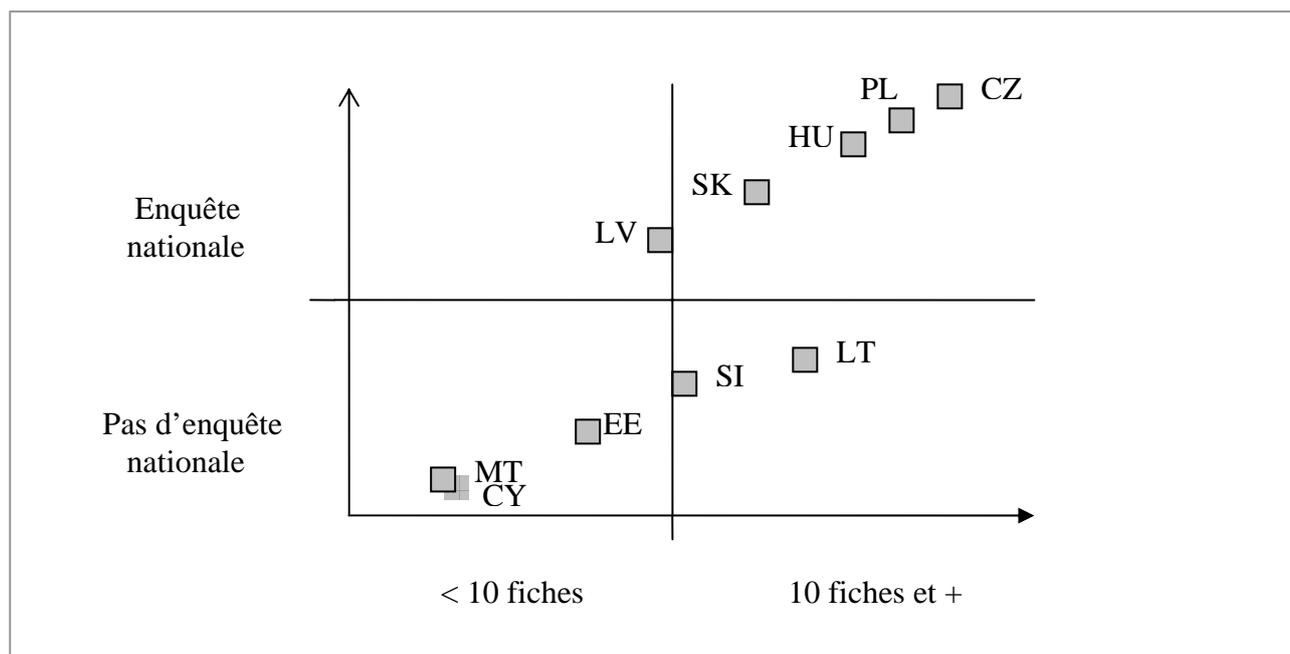
- Hongrie, Pologne, République tchèque, Lettonie et Slovaquie.

- En examinant le simple comptage du nombre de sources que nous avons collectées et sans prétendre à l'exhaustivité, nous pouvons distinguer deux groupes de pays en les classifiant comme suit :

- 10 fiches et + : CZ, HU, LT, PL, SK, SI

- moins de 10 fiches : CY, EE, LV, MT

- En croisant ces deux types d'information, nous pouvons construire le graphe simple suivant qui distingue des groupes caractéristiques de pays :



- Nous sommes bien conscients du caractère sommaire et arbitraire d'un tel graphe, mais nous obtenons cependant une certaine « vision » de l'état du système d'information en Europe. Le but essentiel est plutôt de repérer des exemples de bonnes pratiques :

- **la Hongrie**, avec un nombre conséquent (3) d'enquêtes nationales représentatives et qui est l'un des rares pays à enregistrer les homicides en indiquant le lien entre victime et agresseur,

- **la Pologne**, avec un système d'information riche sur de nombreux aspects et pionnier en ce qui concerne le signalement des victimes avec le système « blue card »,

- **la République tchèque** avec un enregistrement statistique centralisé des activités d'aide aux victimes de violences et des statistiques policières détaillées indiquant la relation entre agresseur et victime,

Inversement, il nous semble que les systèmes d'information sur les violences conjugales doivent progresser dans un certain nombre d'autres Etats :

- **Chypre**, avec des statistiques disponibles de bonne qualité mais trop rares, **Malte**, bien que l'activité de l'association APPOGG soit remarquable et l'**Estonie**.

4.4. Impacts du projet

4.4.1. Impacts techniques :

- La base de fiches descriptives permet de réunir et de faire le point sur les principales sources de données statistiques dans le périmètre du projet. Elle peut être utilisée facilement, comme nous le verrons dans le chapitre 6, sur tous les récents systèmes d'exploitation pour micro-ordinateurs *Windows* développés par *Microsoft*. Elle pourrait être téléchargée à partir du serveur regroupant les informations sur tous les projets DAPHNE.

- Cette base peut être, par les éléments d'informations qu'elle contient, utile pour tous les opérateurs publics, institutionnels ou associatifs du domaine. Elle constitue aussi, globalement, un élément de réflexion par les informations qu'elle contient, mais aussi par les informations qu'elle ne contient pas. Ainsi, la *quasi* absence de sources médicales montre qu'il est nécessaire d'agir dans ce domaine.

4.4.2. Impacts politiques :

- Au-delà des aspects techniques et purement informatiques, nous estimons donc que notre projet peut aussi avoir des impacts « politiques » au sens d'une contribution à la réflexion et à la détermination des programmes d'action de la Commission. Le chapitre portant sur les recommandations met en lumière ces impacts politiques possibles, comme :

- une meilleure prise en compte dans les systèmes statistiques des Etats membres et de la Commission (Eurostat) de la mortalité par violence conjugale, une meilleure identification de ce type de mortalité dans les nomenclatures internationales ;
- la nécessité de mener une réflexion sur un noyau méthodologique commun aux grandes enquêtes nationales représentatives qui se déroulent maintenant dans de nombreux Etats membres ;
- la proposition que nous faisons de quatre scénarios d'action pour améliorer la récolte des données médicales harmonisées sur les violences, etc.

5. Le point sur la mortalité par violences conjugales en EU-25

Dans le précédent projet EIDIV, nous avons déjà abordé la question des homicides de femmes (fémicides) par violences conjugales. Nous voulions reprendre cette question :

- en ajoutant l'étude de cette question dans les nouveaux Etats membres ;
- en recherchant une estimation globale de ce nombre pour l'EU-25 et en comparant si possible les taux EU-15 et NMS10 ;
- en examinant globalement comment cette question a évolué depuis presque 2 ans.

5.1. Le constat

5.1.1. Les données Eurostat :

Le constat de départ est le même que précédemment (en 2004) :

- Il n'y a pas d'informations spécifiques relatives aux violences conjugales dans les bases de données de l'Office statistique des Communautés européennes. Il existe cependant des niveaux agrégés de regroupement de causes de décès qui recouvrent ces notions. C'est le poste 64 de la liste européenne succincte – short list - des causes de décès d'Eurostat (nous joignons les codes CIM associés – nomenclature des Causes Internationales des Maladies).

Cause de décès – Eurostat :

N°	Maladie ou cause extérieure	Code CIM-10	Code CIM-9	Code CIM-8
64	Homicides	X85-Y09	E960-E969	E960-E969

- Le taux brut de mortalité décrit la mortalité dans la population en tenant compte de son effectif. Cet indice est fortement influencé par la structure d'âge des populations. Afin de contrôler ces différences de structures et de pouvoir mieux comparer les résultats « à structure de population égale », on utilise un taux de mortalité standardisé par âge. Les données nationales sont issues du codage des certificats de décès par les médecins légistes.

- Il nous a semblé que le nombre des homicides, ventilé par sexe, constituait toujours une donnée intéressante comme base d'une estimation des fémicides par violences conjugales.

5.1.2. Les autres sources internationales :

- Rappelons qu'il existe 4 sources principales de données officielles internationales qui comptabilisent les homicides en Europe :

- Interpol (International Criminal Police Organization)
- Les Nations unies (United Nations Office on Drugs and Crime)
- L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé)
- et bien entendu Eurostat

- Les données Eurostat et les données OMS étant collectées auprès des mêmes agences nationales de santé, conduisent à des résultats quasiment similaires. Interpol et les Nations unies pour leur part utilisent les sources judiciaires et policières :

- Interpol laisse une certaine latitude à chaque Etat dans l'interprétation des définitions des informations collectées, en rapport avec la législation de chaque Etat. Elle collecte les informations, valides ou non, qui lui sont envoyées par les Etats. Les données collectées distinguent théoriquement (ce n'est pas toujours le cas) les homicides volontaires et les tentatives d'homicides.

- Les Nations unies collectent aussi des informations sur les homicides par voie d'enquêtes (administrées maintenant par l'United Nations Office on Drugs and Crime) auprès des autorités des Etats membres (questionnaire envoyé au Ministère des Affaires étrangères).

→ On constate donc que, dans certaines statistiques, on va comptabiliser ensemble homicides et tentatives d'homicides, que dans d'autres la catégorie homicide ne permettra pas de distinguer les homicides volontaires des homicides involontaires et enfin que les administrations (médicales ou policières) responsables de la collecte ont des objectifs différents. Aussi, les comparaisons internationales, même dans ce domaine, sont délicates. Il existera une profonde différence entre les statistiques issues des services de Police et les statistiques médicales issues du dépouillement des certificats de décès. On voit donc que, même sur ce phénomène qui paraît pourtant bien défini et homogène, l'homicide, que toutes les nations réprouvent par la loi depuis très longtemps et que les services de Police enregistrent de façon assez exhaustive, de profondes divergences existent.

5.2. Notre procédure d'estimation du nombre de fémicides

Rappelons que notre procédure d'estimation du nombre des fémicides par violences conjugales est fondée sur les points suivants :

5.2.1. Nous avons vu, comme c'est le cas en France, qu'aucune statistique officielle directe ne permet de connaître le nombre de femmes décédées à la suite de violences conjugales. Il faut donc procéder à des estimations à partir de plusieurs sources différentes, ce qui ajoute de l'imprécision à l'estimation. Par ailleurs, l'homicide direct n'est pas la seule cause de mort par violences conjugales. Ces violences entraînent bon nombre de morts « indirectes » chez les victimes : suicides, pathologies liées à la violence, telles que lésions du foie, ruptures de la rate, par exemple. On aura donc l'équation :

Nombre de décès par VC = nombre des homicides par VC + nombre des décès indirects par VC (suicides + causes médicales)

→ **En estimant le nombre des fémicides directs par VC, on n'aura donc qu'une borne inférieure du nombre réel de décès.**

5.2.2. Le rapport français du Pr. Henrion (« Les femmes victimes de violences conjugales, le rôle des professionnels de santé » - Février 2001 – Documentation française, Collection des Rapports officiels 2001) fournit l'information suivante : « sur un échantillon de 652 cas colligés sur une période de 7 ans à l'Institut médico-légal de Paris, 31 % des homicides de femmes avaient été perpétrés par le mari, 20 % par son partenaire sexuel et dans seulement 15 % des cas le meurtrier était inconnu de la victime (Lecomte et coll., 2001) ».

5.2.3. Une source fiable au Canada (Statistique Canada - Octobre 2000 : Statistiques sur les homicides, 1999 – Le Quotidien, 18 octobre 2000) nous apprend que : « parmi les 536 homicides commis en 1999, une victime sur 3 était de sexe féminin. Les données sur les crimes résolus indiquent que 51 % des victimes de sexe féminin ont été tuées par une personne avec qui elles avaient eu une relation intime, comparativement à 6 % des victimes de sexe masculin ».

5.2.4. Procédure d'estimation : On constate que les deux sources précédentes fournissent des résultats très convergents : **51 %** des victimes d'homicides de sexe féminin ont été tuées par une personne avec qui elles avaient eu une relation intime. En se fondant sur ce pourcentage et en faisant l'hypothèse forte que ce pourcentage est le même pour l'ensemble des Etats de l'Union, nous pouvons obtenir une estimation du nombre des homicides par VC, avec toutes les réserves que ce mécanisme de calcul indirect engendre (pourcentage pouvant varier entre Etat, mort indirecte par violences conjugales non prise en compte, etc.). Cependant, face au brouillard dans lequel nous sommes, ces estimations nous semblent dignes d'intérêt :

5.3. Application de notre procédure d'estimation pour l'année 2003

5.3.1. A partir des données Eurostat disponibles (2003 et 2002) :

- A partir des données Eurostat, nous pouvons connaître les nombres et les taux de mortalité par homicide pour les hommes et les femmes en 2003 (ou en 2002 quand la donnée 2003 n'est pas disponible). Puis nous avons établi notre estimation du nombre d'homicides par VC en tenant compte du point abordé au chapitre précédant : environ 50 % des homicides femmes ont pour origine les VC :

Estimation du nombre des fémicides par VC (Eurostat) = 0,5 x nombre des homicides de femmes

5.3.2. A partir des données Interpol :

- Les statistiques Interpol ne sont plus accessibles en ligne au public depuis un an. Nous avons eu recours à l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) pour avoir accès aux chiffres des homicides pour 2003 et 2004.

- Nous avons pu disposer du nombre total des homicides (homicides + tentatives) pour un grand nombre d'Etats membres de l'EU-25, pour l'année 2003. Cependant, ces données ne sont pas générées. Notre estimation est construite à partir des hypothèses suivantes : nous reprenons le pourcentage des homicides de femmes constatées avec les données Eurostat (soit 34 %, ce pourcentage est stable au cours des années), puis, comme précédemment, nous estimons qu'environ 50 % des homicides femmes ont pour origine les VC :

Estimation du nombre des homicides par VC (Interpol) = 0,34 x 0,5 x nombre des homicides (hors tentatives)

5.3.3. Tableaux des résultats :

Les procédures détaillées de calcul sont fournies en Annexe dans des tableaux Excel.

Estimation du nombre de fémicides par violences conjugales dans les EM de l'EU-25

		Estimation du nombre des fémicides par violences conjugales			
		Interpol 2003 (ou 2004)		Eurostat 2003 (ou 2002)	
		Effectif	Taux pour 100000 femmes	Effectif	Taux pour 100000 femmes
at	Austria	9	0,20	11	0,25
be	Belgium				
cy	Cyprus	3	0,70		
cz	Czech Republic	39	0,74	25	0,45
de	Germany	140	0,33	120	0,30
dk	Denmark	11	0,41		
ee	Estonia	15	2,12	20	2,55
es	Spain	66	0,31	65	0,30
fi	Finland	24	0,91	14	0,50
fr	France	168	0,53	106	0,35
gr	Greece	21	0,37	17	0,25
hu	Hungary	38	0,72	40	0,70
ie	Ireland			4	0,20
it	Italy	122	0,41	80	0,25
lt	Lithuania	63	3,43	50	2,50
lu	Luxembourg	1	0,22	2	0,65
lv	Latvia	33	2,59	41	2,95
mt	Malta			1	0,50
nl	Netherlands	25	0,30	37	0,45
pl	Poland	110	0,56	92	0,45
pt	Portugal			19	0,35
se	Sweden	36	0,80	13	0,30
si	Slovenia	5	0,48	8	0,65
sk	Slovak Republic	21	0,75		
uk	UK			38	0,25
Total		950		799	

- On remarquera que les données pour certains Etats membres sont manquantes. En faisant l'hypothèse d'une « équi-répartition » entre les EM aux données manquantes et les autres (i.e. on fait l'hypothèse que le taux moyen des fémicides pour les pays sans données est égal au taux moyen pour les pays avec données), nous pouvons calculer une estimation pour l'EU-25 total. Cela donne, selon les deux procédures :

Rapporté à EU-25 totale	via Interpol		via Eurostat	
	Estimation du nombre des fémicides par VC	Taux pour 100000 femmes	Estimation du nombre des fémicides par VC	Taux pour 100000 femmes
EU-15	799	0,41	545	0,28
NMS10	328	0,85	300	0,78
EU-25	1127	0,48	845	0,36

- Globalement par les données Eurostat, nous obtenons une estimation du nombre de féminicides directs pour EU-25 légèrement < 1000 et par les données Interpol une estimation légèrement > 1000.

➔ L'estimation du nombre annuel des féminicides directs par violences conjugales dans l'EU-25 est aux alentours de 1000 décès (fourchette 800-1200).

➔ En Europe (EU-25), au moins 3 femmes décèdent par jour par violences conjugales

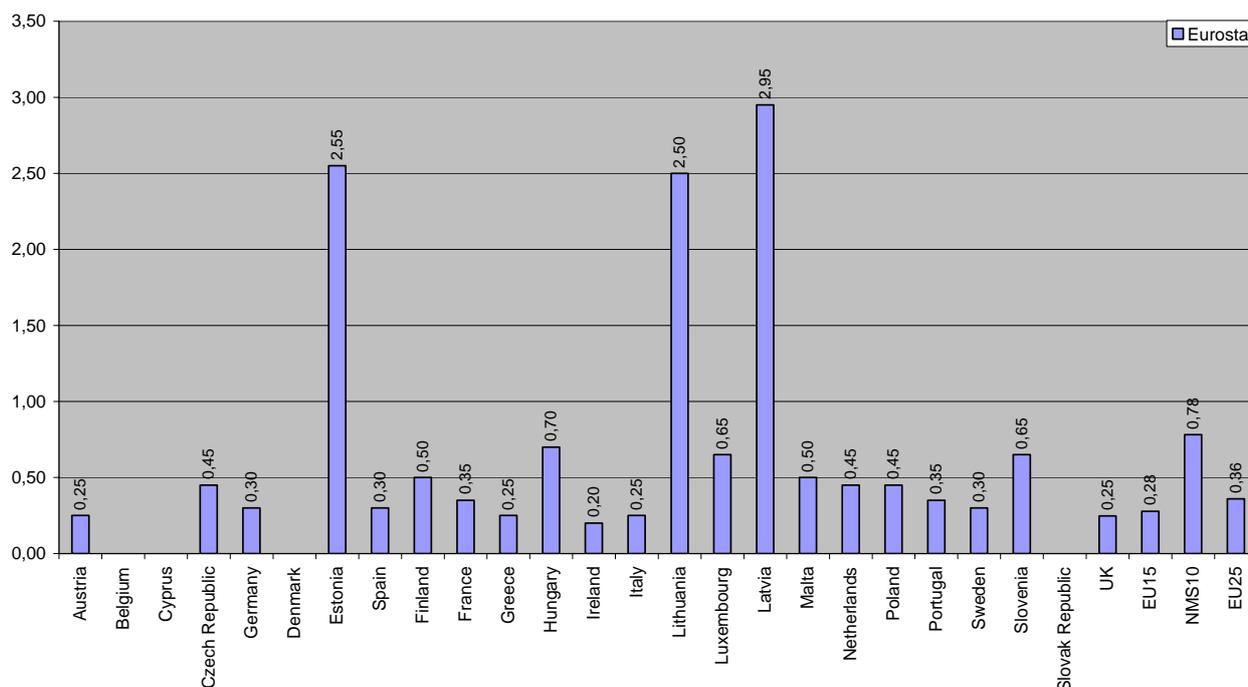
- En comparant les taux de féminicides directs issus des données Eurostat, suivant les EM regroupés en EU-15 et NMS10, nous obtenons des taux moyens très différents :

via Eurostat moyenne	Taux pour 100000 femmes
EU-15	0,28
NMS10	0,78
EU-25	0,36

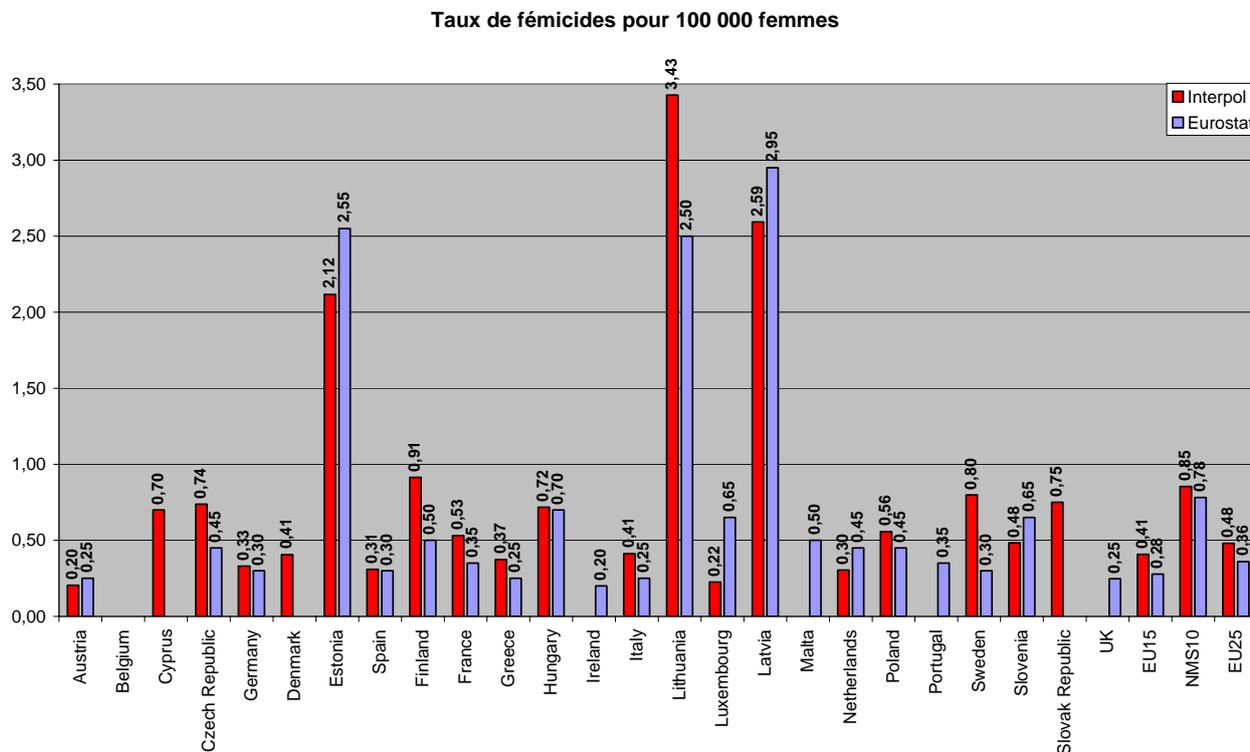
➔ La violence conduisant à des féminicides directs semble plus fréquente dans les NMS10 (2 à 3 fois plus fréquente que dans l'EU-15).

- Les taux de féminicides directs par VC varient dans un rapport de 1 à 15 suivant les Etats membres : 0,2 pour l'Irlande, 2,95 pour la Lettonie. Les trois pays Balte présentent de ce point de vue une réelle différence sur laquelle il faut s'interroger, comme le montre le graphe suivant :

Taux de féminicides pour 100 000 femmes



- Le graphe ci-dessous montre la comparaison des taux suivant les deux sources (Interpol et Eurostat) :



Rappelons la série d'hypothèses faites pour aboutir à ces estimations :

- les homicides directs ne sont pas les seules causes de mortalité par violences conjugales (suicides, morts accidentelles, etc.). Nous n'estimons ici que le nombre des homicides directs qui constitue donc une borne inférieure de la mortalité par VC.
- 50 % des fémicides directs ont pour origine un partenaire ou un ex-partenaire.
- quand les données des homicides sont non générées (Interpol), nous appliquons un taux moyen de 34 % pour les fémicides issus des constatations Eurostat relativement stables au cours du temps.
- comme il y a des données manquantes concernant certains EM pour aboutir à une estimation EU-25, nous faisons l'hypothèse d'une « équi-répartition » entre les EM aux données manquantes et les autres (i.e. on fait l'hypothèse que le taux moyen des fémicides pour les pays sans données est égal au taux moyen pour les pays avec données),
- enfin, le nombre des homicides peut être sous-déclaré. C'est ce que nous étudions en participant au projet ANAMORT.

5.4. Notre participation au projet ANAMORT

- Le projet ANAMORT (Analyse de la mortalité par traumatisme dans l'Union européenne) est un projet financé par la DG SANCO dans le cadre du PHP 2004 (Public Health Programme). Il est conduit par l'Institut français de veille Sanitaire (InVS). Il se situe au coeur du programme de travail adopté par la Commission des communautés européennes (décision du 25 février 2004), et de l'objectif général : « Améliorer l'information et les connaissances en vue de promouvoir la santé publique ».

- Au niveau européen, les statistiques de mortalité sont largement utilisées comme indicateur général de mesure de l'état de santé des populations. Ceci est dû en grande partie à la disponibilité universelle des données. Collectées dans pratiquement tous les pays, ces données sont traitées par différents organismes internationaux (Eurostat, OMS). Les résultats annuels diffusés par ces organismes constituent souvent les seules informations disponibles permettant de comparer la position respective, du point de vue de l'état de santé, des différents Etats membres de l'Union européenne.

- Les procédures de collecte de données ont certains points communs entre pays. Malheureusement elles présentent aussi de grandes différences, au point de rendre invalides les comparaisons entre les résultats obtenus : à cause de cette hétérogénéité de méthodes de collecte, il n'est pas possible, actuellement, d'interpréter correctement les différences entre pays du point de vue des facteurs de risque de mortalité. Un seul exemple : les décès par chute accidentelle, pour 100 000 femmes, sont de 2,2 en Espagne contre 13,4 au Danemark. Pour rendre compte de cette énorme différence, il est essentiel de déterminer quelle part revient réellement aux facteurs de risque, et quelle part aux méthodes de collecte des données.

- Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants :

- Produire des outils permettant d'analyser la mortalité par traumatisme en Europe, incluant des comparaisons entre états européens, dans le domaine spécifique des traumatismes. Ces outils d'analyse permettront d'attribuer les différences constatées sur les taux de mortalité soit aux différences de certification et de codage, soit aux différences réelles de conditions de mortalité.

- Produire des résultats comparatifs globaux de mortalité par traumatismes au niveau européen, dans les grands groupes de causes de décès définis par la liste courte d'Eurostat.

- Produire des résultats comparatifs fins de mortalité par traumatismes au niveau européen, dans les sous-groupes de causes de décès plus détaillés établis au cours du projet.

Psytel participe à ce projet comme de nombreux autres partenaires européens (voir la liste sur le site de l'InVS : www.invs.sante.fr). Notre objectif spécifique dans le cadre de ce projet, en relation avec le projet EIDIV2, est d'étudier la comparabilité des homicides et en particulier des homicides par violences conjugales.

Au cours du workshop du projet ANAMORT le 21 avril 2006 à Paris, nous avons pu étudier des facteurs contribuant à une :

- sous-estimation du nombre des homicides :

- Il peut y avoir recouvrement entre les catégories homicides, suicides, certains types d'accidents (ex chute) et cause indéterminée de décès. On sait bien qu'un certain nombre d'accidents de la vie courante (chute dans l'escalier, porte de placard) sont en fait des violences conjugales masquées. Cela peut jouer aussi pour des décès.

- Il peut y avoir un retard très important ou une mauvaise coordination entre les instituts de médecine légale, les enquêteurs et les autorités de certification. Un certain nombre d'homicides ne sont pas certifiés comme homicides du fait de ces retards ou dysfonctionnements ;

- Le code Y33.9 (External causes of morbidity and mortality, Events of undetermined intent ; .9=in unknown place) est utilisé dans certains Etats comme codage avant le résultat de l'enquête légale.

- Enfin, des homicides concernant des personnes étrangères ne sont pas inclus dans les statistiques nationales. **On pense là à des victimes de violences conjugales parmi la population étrangère immigrée.**

Certains facteurs de surestimation peuvent aussi exister :

- *surestimation du nombre des homicides :*

- Le recouvrement évoqué précédemment entre les catégories homicides, suicides, certains types d'accidents (ex chute) et cause indéterminée de décès peut être évoqué, bien qu'a priori ce recouvrement semble moins important dans ce sens ;
- Certains homicides peuvent être requalifiés en accident après enquête, sans que le certificat de décès soit modifié. Ces cas sont rares.

C'est ce type de problème que nous étudions dans le cadre de ce projet en nous attachant particulièrement au cas des fémicides. Ce projet est en cours de réalisation et ne se terminera qu'en septembre 2008.

→ La participation à ce projet est un exemple de synergie qu'il faut à notre avis renforcer entre les experts des différents domaines (ici violences conjugales et santé publique). C'est la nécessité de ce type de collaboration que nous voulons souligner dans nos conclusions.

→ La question des violences conjugales doit être systématiquement abordée dans le cadre des projets de santé publique, comme un chapitre spécifique.

5.5. Conclusions concernant cette question

- **Le nombre de fémicides directs par violences conjugales n'est pas connu directement.** Quand Eurostat publie, dans les statistiques de la santé, l'atlas de la mortalité dans l'Union européenne, le chapitre sur les morts violentes ne comportent aucune référence aux homicides conjugaux.

- Les données sur les homicides ne sont pas encore toutes générées (cas des données Interpol). Il faut continuer l'effort en vue de **promouvoir des statistiques générées au niveau de tous les organismes internationaux.**

- **La question des nomenclatures évoquée dans l'étude précédente reste entière :** il n'y a pas de moyen simple de repérer les traumatismes par violences conjugales, même dans la nouvelle classification internationale CIM-10.

- Les résultats de notre estimation utilisant les données issues d'Interpol sont relativement proches des résultats issus des sources médicales utilisées par Eurostat.

→ L'estimation du nombre annuel des fémicides directs par violences conjugales dans l'EU-25 est aux alentours de 1000 décès (fourchette 800-1200).

→ En Europe (EU-25), 3 femmes décèdent par jour par violences conjugales.

→ Des progrès importants restent à faire dans les systèmes statistiques pour mieux rendre visibles les violences conjugales, tant au niveau national qu'au niveau européen ou international. L'effort à faire concerne à la fois la production de statistiques générées et la plus grande précision nécessaire dans les classifications internationales pour mieux identifier les violences conjugales.

6. Le logiciel EIDIV2

6.1. Buts et conception du logiciel EIDIV2

- Le logiciel EIDIV2 constitue une extension et une amélioration du logiciel EIDIV du projet précédent :

- **Extension** : nous avons étendu le domaine couvert par les fiches descriptives, géographiquement (les 10 nouveaux Etats membres), temporellement (1993-2005 au lieu de 1993-2003) et structurellement (nous avons introduit un nouvel indicateur).

- **Amélioration** : des fonctionnalités nouvelles ont été ajoutées : lors du chargement des fiches, un diagnostic explicite des erreurs possibles dans la nomenclature des fiches est édité, s'il y a lieu ; l'utilisateur dispose d'une fiche vierge standard (bouton **New empty form**). En cas de création de nouvelles fiches, la documentation du logiciel et le rapport sont accessibles par un Help en ligne plus facile d'accès. Enfin le « look » de l'application a été amélioré.

Donnons rapidement les buts et les caractéristiques du logiciel EIDIV2.

6.1.1. Buts du logiciel EIDIV2 :

- Rassembler les principales sources d'information disponibles pour les Etats de l'Union européenne (EU-25) mesurant l'ampleur des violences conjugales et des viols dans une matrice synthétique d'information, consultable par un logiciel simple.

- Fournir dans des fiches descriptives standardisées les informations essentielles relatives à ces principales sources : année, identification de la source, type de source, méthodologie utilisée, résultats, commentaires.

6.1.2. Outil informatique utilisé :

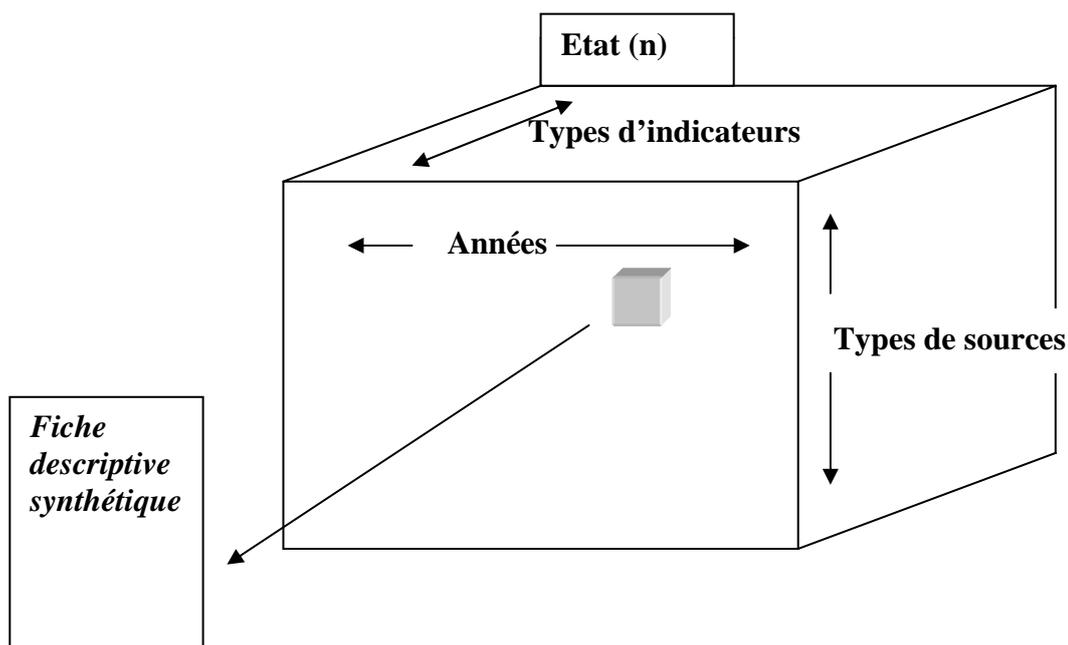
- Psytel a développé en **Visual Basic** un outil de consultation des fiches standard, fonctionnant sur tous les micro-ordinateurs sous *Microsoft Windows* © 98 et > (versions supérieures) : le logiciel EIDIV. Le logiciel EIDIV2 en est la suite logique. Il nécessite la présence du logiciel *Word* de *Microsoft* dans une version *Word98* et > (versions supérieures). *Visual Basic* est un outil développé par *Microsoft* permettant de développer facilement des applications fonctionnant sous son système d'exploitation.

6.1.3. La notion de « matrice d'information » dans l'application EIDIV2 :

- Nous présentons les données de cette matrice d'information comme un **hypercube à 4 dimensions** :

- Dimension **Pays** (25 modalités dans cette version) : les 25 pays de l'UE
- Dimension **Années** : nous sélectionnons les données de 1993 à 2005
- Dimension **Types de source** (4 modalités) :
 - Enquêtes nationales représentatives en population sur les violences conjugales,
 - Sources officielles (Ministère de la Justice, de l'Intérieur, etc.),
 - Sources ONG (statistiques d'activité d'associations nationales, etc.)

- Sources médicales (Statistiques de morbidité hospitalière et de mortalité).
- Dimension **Types d'indicateurs** (18 modalités) : C'est la liste des indicateurs retenus.
 → Soit, pour un Etat donné :



- Chaque élément de la matrice d'information (i.e. une donnée relative à un Etat, une année ou une période donnée, pour un type d'indicateur et un type de source) correspond à une fiche descriptive comprenant quatre types d'information :

- Identification de la source
- Description générale de la source
- Principaux résultats
- Commentaires

- Comme nous le verrons plus loin, avec notre logiciel EIDIV2, **l'utilisateur peut choisir sous quel « angle » il veut visualiser le cube des données (un ensemble de fiches descriptives).**

6.1.4. Nomenclature des identifiants des fiches descriptives :

- Pour pouvoir identifier une fiche descriptive standard dans la matrice d'information consultable dans le logiciel EIDIV2, il convient d'adopter une nomenclature fixe, applicable à toutes les fiches complétées. Cette nomenclature d'identification de la fiche descriptive en anglais comprend 5 variables séparées par des « / » (*blanc insécable, slash, blanc insécable*) sur 2 lignes :

IPV identification card: Name of the document into the matrix
Country / Year / Source type / Indicator type (short name)

- **Name of the document into the matrix :**

C'est le libellé qui apparaîtra dans la matrice d'information. Il convient que ce nom ne soit pas trop long (par ex : < 20 caractères), mais cependant le plus explicite possible. Ex : « Survey ENVEFF ».

- **Country (EU-25) :**

- Austria (AT)
- Belgium (BE)

- Cyprus (CY)
- Czech Republic (CZ)
- Denmark (DK)
- Estonia (EE)
- Finland (FI)
- France (FR)
- Germany (DE)
- Greece (GR)
- Hungary (HU)
- Ireland (IE)
- Italy (IT)
- Latvia (LV)
- Lithuania (LT)
- Luxembourg (LU)
- Malta (MT)
- Netherlands (NL)
- Poland (PL)
- Portugal (PT)
- Slovakia (SK)
- Slovenia (SI)
- Spain (ES)
- Sweden (SE)
- United Kingdom (UK)

- Year :

- Pour une période, par exemple : **1995-2000**
- Pour plusieurs années non consécutives : **2000, 2002, 2005**
- Pour période et années non consécutives : **1995-1998, 2000, 2005**

- Source type :

- **Official source** (source officielle)
- **National survey** (enquête nationale)
- **Medical source** (source médicale)
- **NGO** (Non-governmental organization - Organisation non gouvernementale)

- Indicator type :

Nous fournissons ici la liste des 18 indicateurs retenus avec leur nom court, utilisé dans l'identifiant de la fiche :

Indic ref.	Indicator type	Short name for the indicator type
NT01	Mortality rate by IPV	Mortality rate
NT02	Homicide rate estimation by IPV - Eurostat	Homicide rate estimation - Eurostat
NT03	Homicide rate estimation by IPV - Interpol/United Nations	Homicide rate estimation - Interpol/UN
NT11	Hospitalisation rate for IPV	Hospitalisation rate
NT12	Health care system contact rate for IPV	Care system contact rate
NT21	Nb of reported rape cases (incl. attempt) – Interpol/United Nations	Nb of reported rape cases - Interpol/UN
NT22	Nb of reported rape cases - Rape Network Europe/Police	Nb of reported rape cases - Rape Net/Police
NT23	Nb of convictions for rape - Rape Network Europe/Justice	Nb of convictions for rape - Rape Net/Justice
NT24	Estimation of the total number of rapes	Estimation of rapes number
NT25	Sexual assaults rate (incl. rapes) - Interpol	Sexual assaults rate - Interpol
NT26	Reported violent cases by IPV	Reported violent cases
NT27	Convictions for violent crimes and offences by IPV	Convictions rate for crimes and offences
NT31	Physical assault rate by IPV	Physical assault rate
NT32	Sexual assault rate by IPV	Sexual assault rate
NT33	Psychological and verbal assault rate by IPV	Psychological and verbal assault rate
NT34	Total prevalence rate of assault by IPV (NT31 or NT32 or NT33)	Total prevalence rate of assault
NT51	Activity statistics for a national telephonic assistance (hotline calls)	National telephonic assistance statistics
NT52	Activity statistics for a national help service	National help service statistics

Remarque : cette liste n'est pas figée. Dans une étape ultérieure, on pourra très bien introduire de nouveaux indicateurs (ou en supprimer).

- Exemple d'identifiant d'une fiche descriptive :

- Prenons l'exemple de la fiche française « enquête nationale ENVEFF » donnant le taux global de prévalence des violences conjugales. Nous aurons l'identifiant suivant :

**IPV identification card : Survey ENVEFF
France / 2000 / National survey / Total prevalence rate of assault**

6.1.5. Nomenclature des noms de fichier correspondant aux fiches descriptives :

- A chaque fiche descriptive est associé un nom de fichier Word (Identification file), nom du fichier physique. Nous proposons une nomenclature pour ces noms de fichier, permettant de se repérer plus facilement dans l'ensemble des fichiers de l'application :

Identification file : IPV_Nom court de pays_File Reference indicateur.doc

→ Ainsi, pour la fiche de la Pologne (PL) correspondant au taux des homicides par violences conjugales d'origine Nations unies (NT03 : Homicide rate estimation - Interpol/UN), nous aurons le nom de fichier :

Identification file : IPV_PL_NT03.doc

- S'il y avait en plus une deuxième source se rapportant au même indicateur, on noterait :

Identification file : IPV_PL_NT03_2.doc

6.2. Installation du logiciel EIDIV2

6.2.1. Comment installer le logiciel :

- Ouvrir le dossier EIDIV2, puis cliquer sur le fichier SETUP.EXE qui lance l'installation du logiciel avec des paramètres qui sont détaillés dans le fichier SETUP.LST.

- Par défaut, l'installation se fait dans le répertoire « C:\Program Files\EIDIV2 ».

- Après installation, ce répertoire contient :

- le répertoire **Docs** : il contient toutes les fiches descriptives standard de nom de fichier (IPV_<Country code>_<Indicator code>.doc).

- le fichier **eidiv2.ini** : c'est le fichier des paramètres de fonctionnement (voir ci-dessous).

- le fichier **ST6UNST.LOG** : ce fichier contient des informations relatives à l'installation de l'application. Il est utilisé pour supprimer automatiquement de l'ordinateur tous les composants de l'application, lors de la désinstallation éventuelle. Il ne faut donc pas le modifier ou le supprimer.

- le fichier **EIDIV2.exe** : on clique sur ce fichier pour lancer l'application EIDIV2 à chaque nouvelle utilisation. Lors du lancement, l'application reprend en compte l'ensemble

des fiches contenues dans le répertoire **Docs** et recrée l'ensemble des pointeurs utiles et le fichier **eidiv2.dat** (dans le répertoire Docs). Ce premier chargement peut prendre quelques instants. Par la suite, le chargement est quasi immédiat.

- le fichier **eidiv2.dat** (dans le répertoire Docs) : il contient des informations sur chaque fiche présente dans le répertoire Docs au moment du lancement de l'application : Nom de fichier, Date de lancement, Title, Country, Year, Source type, Indicator type.

- Les nouvelles fiches descriptives ajoutées par l'utilisateur sont automatiquement stockées dans le répertoire **Adds**.

- Enfin, le répertoire EIDIV2 contient les fichiers du rapport final et de ses annexes.

6.2.2. Le fichier des paramètres de fonctionnement de l'application :

C'est le fichier **eidiv2.ini**. Il contient les paramètres de fonctionnement suivant :

[Config]

Strict=no

DocsDir=Docs

NameDocs=*.doc

DataFile=eidiv2.dat

ShowCount=yes

AboutTheSoft=

FinalReport=

Commentaires du paramètre de configuration :

Ce paramètre indique si l'on prend en compte ou non toutes les fiches, mêmes si leur identifiant n'est pas inclus strictement dans les listes des modalités des variables ci-dessous

« Docs » est le nom du dossier qui contient les fiches descriptives

Le nom de fichier des fiches descriptives doit être sous la forme « IPV_<Country code>_<Indicator code>.doc ».

« eidiv.dat » est le nom de la table des fiches disponibles, table générée à chaque lancement du logiciel

Ce paramètre indique que l'on veut voir apparaître ou non les compteurs indiquant le nombre de fiches disponibles dans l'écran principal de consultation

EIDIV2.doc : documentation sur le logiciel

Les chapitres du rapport final accessibles en ligne

[Country]

Austria

Belgium

Cyprus

Czech Republic

Denmark

Estonia

Finland

France

Germany

Greece

Hungary

Ireland

Italy

Latvia

Lithuania

Luxembourg

Malta

Netherlands

Poland

Portugal

Slovakia

Slovenia

Spain

Sweden

United Kingdom

Liste des modalités de la variable « Country »

[Year]

1995-2005

Liste des années**[Source type]**National survey
Official source
Medical source
NGO**Liste des modalités de la variable « Source type »**

Non-governmental organization

[Indicator type]Mortality rate
Homicide rate estimation - Eurostat
Homicide rate estimation - Interpol/UN
Hospitalisation rate
Care system contact rate
Nb of reported rape cases - Interpol/UN
Nb of reported rape cases - Rape Net/Police
Nb of convictions for rape - Rape Net/Justice
Estimation of rapes number
Sexual assaults rate - Interpol
Reported violent cases
Convictions rate for crimes and offences
Physical assault rate
Sexual assault rate
Psychological and verbal assault rate
Total prevalence rate of assault
National telephonic assistance statistics
National help service statistics**Liste des modalités (noms courts)
de la variable « Indicator type »**

6.3. Utilisation du logiciel EIDIV2

6.3.1. Sélection et consultation des fiches descriptives :

- Une fois l'application EIDIV2 lancée, on peut choisir et consulter les fiches descriptives.

- Notion de « tableau plan » :

- Pour créer un « tableau plan » (à 2 dimensions), comme par exemple, celui comprenant l'ensemble des fiches descriptives et croisant tous les pays et tous les types d'indicateur (Country x Indicator Type), on clique dans le pavé du haut de l'écran :

- sur le bouton **Country** pour afficher la liste des pays que l'on veut sélectionner :
Tous les pays (bouton **>>**)

- sur le bouton **Year** pour afficher la liste des années que l'on veut sélectionner :
Toutes les années (bouton **>>**)

- sur le bouton **Source type** pour afficher la liste des types de sources que l'on veut sélectionner : Tous les types de sources (bouton **>>**)

- sur le bouton **Indicator type** pour afficher la liste des indicateurs que l'on veut sélectionner :
Tous les indicateurs (bouton **>>**)

- Pour l'affichage en ligne et colonne, on sélectionne par un « clic droit » le bouton **Country**, pour le mettre, par exemple, dans la position de la variable colonne du tableau en tenant maintenu le clic

jusqu'à le positionner sur l'en-tête de la première colonne du tableau (*technique « Drag and drop »*). De même, pour le bouton **Indicator type**, on le sélectionne par un « clic droit » et on l'entraîne sur l'en-tête de la première ligne du tableau pour le positionner comme variable ligne. Le tableau se construit alors immédiatement avec l'indication de toutes les fiches descriptives disponibles.

- Pour accéder aux fiches, il suffit de se positionner sur le nom d'une fiche dans la matrice et de sélectionner « Open » comme option obtenue par un « clic droit » (on peut aussi faire un double clic gauche sur le nom). La fiche sélectionnée s'affiche en ouvrant automatiquement Word. On peut alors la lire et l'imprimer.

➔ On peut donc ainsi choisir la façon dont on veut « voir » la matrice d'information tant du point de vue des fiches sélectionnées (choix des modalités sélectionnées dans les quatre variables représentant les dimensions de la matrice) que de leur affichage (choix des variables apparaissant en ligne et en colonne).

- Informations complémentaires

- En laissant une seconde le curseur sur l'un des noms de fiche dans la page, on obtient des informations complémentaires. Par exemple :

- en positionnant le curseur sur l'un des quatre boutons (ex : **Country**) ou, à droite, sur la liste des modalités associées, le nombre et la liste complète des modalités s'affichent.

- de même, en positionnant le curseur sur le nom d'une fiche descriptive dans un « tableau plan », les caractéristiques de la fiche sont visualisables : Title, Country, Year, Source type, Indicator type, File name.

6.3.2. Mise à jour, ajout et suppression des fiches descriptives :

- On peut mettre à jour le contenu d'une fiche descriptive simplement comme on le fait sous Word pour un document quelconque, en laissant, inchangé bien entendu, l'identifiant de la fiche et la fiche dans le dossier « **Docs** ».

- On peut introduire très facilement une nouvelle fiche descriptive en respectant la nomenclature des identifiants des fiches et la nomenclature des noms de fichier, puis en mettant ce document (IPV_<Country code>_<Indicator code>.doc) dans le dossier « **Adds** ». La nouvelle fiche sera prise en compte dès le lancement suivant de l'application.

- On peut aussi utiliser le bouton **New empty form** qui donne accès à une fiche descriptive vierge (fichier word). On sauve la fiche en respectant la nomenclature des noms de fichier. Le bouton **Add documents** permet d'ajouter directement la fiche dans le dossier « **Adds** ». La nouvelle fiche sera prise en compte dès le lancement suivant de l'application.

- De même, on peut détruire très simplement une fiche descriptive en supprimant physiquement le fichier (en le mettant à la corbeille, par exemple). Cette destruction prendra effet dès le lancement suivant de l'application.

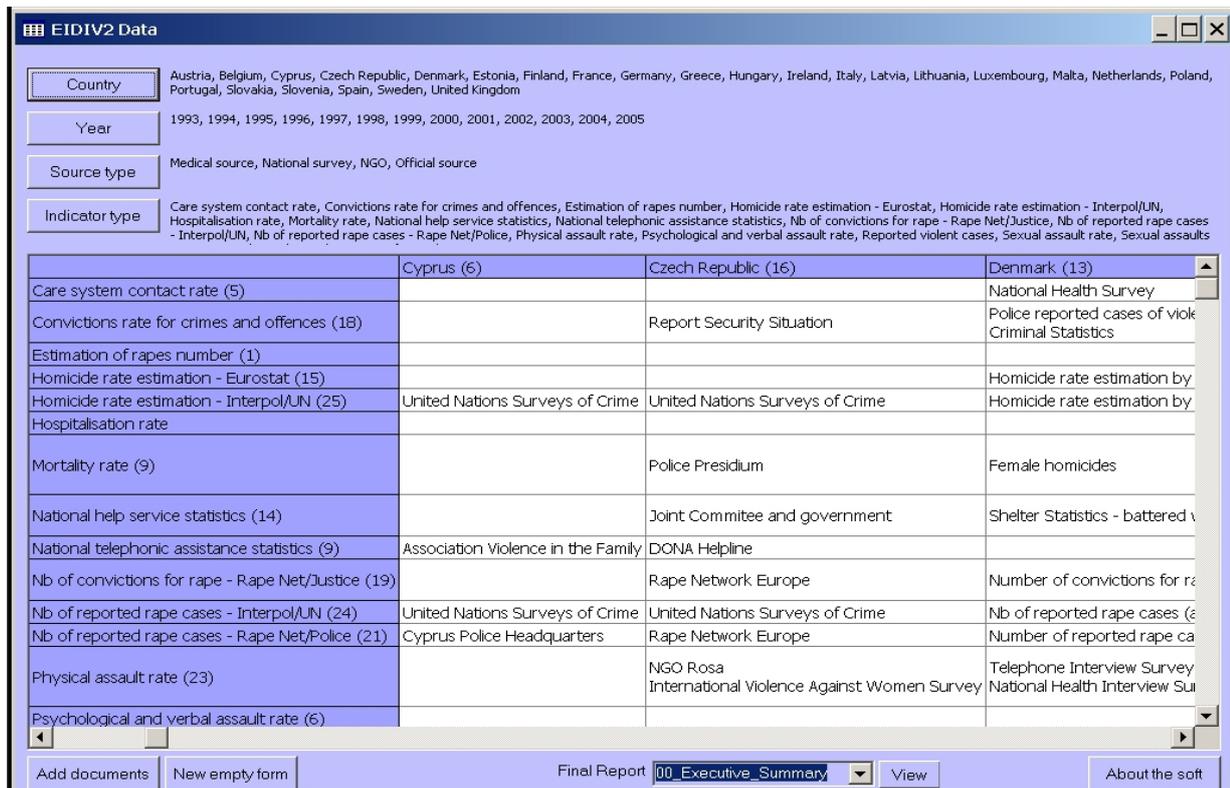
6.3.3. Adaptabilité du logiciel EIDIV2 :

- Le logiciel EIDIV2 peut prendre en compte de façon dynamique les évolutions possibles des variables de la matrice d'information : on peut donc introduire facilement de nouveaux Etats membres, de nouvelles années, de nouveaux types de source et de nouveaux types d'indicateur, à condition de respecter la nomenclature de l'identifiant de la fiche descriptive.

- Si, dans le fichier des paramètres (eidiv2.ini), l'option est « strict = yes », pour que les nouvelles modalités des variables dimensions soient prises en compte, il faut les introduire dans le fichier eidiv2.ini (ex : rajouter un nouveau Pays dans la liste de la variable Country). Seules les fiches descriptives dont l'identifiant est inclus dans les listes des modalités des variables seront accessibles.

- Si, en revanche, l'option est « strict = no », toutes les fiches seront prises en compte, y compris celles dont l'identifiant n'est pas inclus dans les listes des modalités des variables. Les nouvelles modalités seront prises en compte dynamiquement dès le lancement de l'application.

- Voici l'écran principal de consultation de l'application EIDIV2 :



6.3.4. Un exemple d'interrogation :

- On veut créer, par exemple, le tableau donnant l'ensemble des fiches disponibles pour les 3 indicateurs liés à la mortalité pour 3 Etats (pour toutes les années et tous les types de source) :

Indicator type :

- Mortality rate
- Homicide rate estimation - Eurostat
- Homicide rate estimation - Interpol/UN

Country :

- Czech Republic
- Estonia
- Hungary

- Pour cela, on sélectionne les 3 Etats considérés après avoir cliqué sur le bouton **Country** et les 3 indicateurs considérés après avoir cliqué sur le bouton **Indicator type**. On sélectionne toutes les années en cliquant sur le bouton **Year** et tous les types de source en cliquant sur le bouton **Source type**.

- Puis, on se positionne sur le bouton **Country** et par un clic droit on entraîne l'icône vers l'en-tête de la première colonne du tableau pour mettre cette variable comme variable colonne. On se positionne sur le bouton **Indicator type** et par un clic droit on entraîne l'icône vers l'en-tête de la première ligne pour mettre cette variable comme variable ligne. Le tableau se constitue comme suit (avec les fiches disponibles à la date de l'exemple) :

	Czech Republic (2)	Estonia (1)	Hungary (2)
Homicide rate estimation - Eurostat			
Homicide rate estimation - Interpol/UN (3)	United Nations	United Nations	United Nations Surveys of Crime
Mortality rate (2)	Police Presidium		ERUBS Statistics

- On constate :

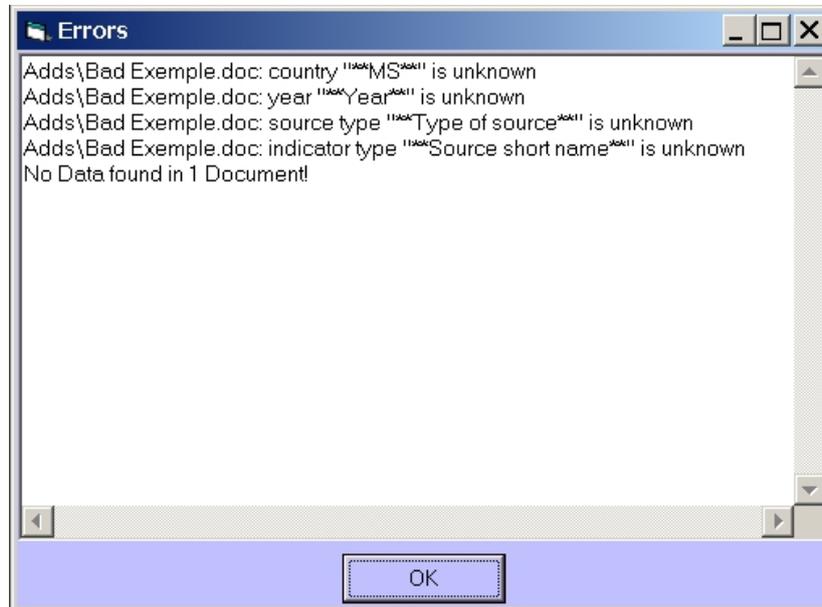
- qu'il y a 3 fiches descriptives concernant l'indicateur « Homicide rate estimation - Interpol/UN ».
- qu'il y a deux fiches descriptives pour l'indicateur « Mortality rate ».

- On clique sur le nom des fiches pour les consulter.

6.3.5. Les améliorations par rapport à la version précédente (logiciel EIDIV) :

Dans le logiciel EIDIV2 :

- Lors du chargement un diagnostic explicite des erreurs possibles dans la nomenclature des fiches est édité, s'il y a lieu. Il permet de corriger les éventuelles erreurs de nomenclature. Par exemple :



- L'utilisateur dispose d'une fiche descriptive vierge en cas de création d'une nouvelle fiche, en utilisant le bouton **New empty form**
- Une fois la fiche sauvée avec un nom de fichier valide, on la copie automatiquement dans le dossier « **Adds** » en utilisant le bouton **Add documents**
- La documentation du logiciel et le rapport final du projet et ses annexes sont accessibles par un Help en ligne plus facile d'accès.
- Enfin, le « look » de l'application a été globalement amélioré.

7. Dissémination et suivi

7.1. Dissémination des résultats

Les résultats de notre projet sont essentiellement de quatre ordres :

- **Le rapport final EIDIV2** : c'est le présent document qui a bien entendu une version électronique consultable (fichier Word intégré au CD-ROM du projet).

- **Les fiches EIDIV2 pour les 10 nouveaux Etats membres** : au 10/10/2006 nous disposons de 107 fiches descriptives.

- **Le logiciel EIDIV2** : il permet d'interroger la base de données et de consulter les fiches. Nous avons modifié les fiches du projet précédent pour les Etats membres de l'UE-15 pour les rendre compatibles avec EIDIV2 et les ajouter aux fiches NMS10. Nous disposons ainsi de plus de 240 fiches au total pour les Etats membres de l'UE-25. Comme nous l'avons fait remarquer dans un chapitre précédent, ce logiciel est facilement évolutif (on peut supprimer, modifier ou ajouter des fiches) et même réutilisable dans d'autres contextes. Il est joint au rapport final sur un CD-ROM, mais pourrait être téléchargeable à partir d'un site Internet lié au programme Daphné (volume de l'application en version Zip : 3,5 Mo environ).

- **Le CD-ROM du projet EIDIV2** : il contient la version électronique de l'ensemble des documents produits, y compris les annexes, le logiciel EIDIV2 et ses fiches. Ce CD-ROM est diffusé à l'ensemble des partenaires du projet.

- Nous envoyons notre rapport final et le logiciel à l'ensemble des partenaires du projet. La question qui demeure est celle des moyens d'informer l'ensemble des publics concernés et des destinataires du projet de l'existence de tels résultats accessibles sur le réseau Internet. Cette question n'est pas propre à ce projet : un travail de référencement et de diffusion des résultats des nombreux projets Daphné est effectué par ailleurs à travers le DAPHNE Toolkit. Le résultat de nos travaux devrait y trouver sa place.

Limites du projet :

Les limites du projet sont de différents ordres :

- **Limites liées au périmètre du projet :**

- Nous avons clairement décrit précédemment les limites du projet :

- limite des phénomènes mesurés (violences conjugales - physiques, sexuelles, psychologiques, viols et tentatives de viol),
- limite géographique (les 25 Etats de l'UE-25),
- limite temporelle (1993-2005),
- limite en termes d'indicateurs (18 indicateurs d'épidémiologie descriptive),
- limite en termes de types de sources de données recherchées (sources de données nationales, fiables et représentatives) et de population concernée (femmes majeures au sens légal du consentement sexuel).

- Limites liées à la réalisation du projet :

- Nous avons essayé de recenser pour les différents Etats membres les principales sources de données s'inscrivant dans le périmètre du projet. Nous espérons que des sources majeures d'informations ne nous ont pas échappé.

- Limites liées à l'état réel du système d'information dans les Etats :

Nous avons pu constater au cours du déroulement de ce travail les limites liées à l'état actuel du système d'information dans les différents Etats :

- disparité dans l'état d'avancement du système d'information entre les Etats membres. Manifestement certains Etats membres disposent d'un système d'information beaucoup plus avancé dans le domaine que d'autres.

- manque de sources d'information. Ces manques correspondent aux « trous de la matrice d'information ». Nous avons souligné, par exemple, la difficulté d'avoir des sources officielles fiables concernant la mortalité par homicide pour violences conjugales ou encore des données médicales concernant les violences conjugales.

- manque de comparabilité entre les sources de même type, notamment en ce qui concerne les enquêtes représentatives nationales.

7.2. Suivi du projet

7.2.1. Suivi technique :

- Les fiches EIDIV2 sont techniquement très facilement modifiables (comme tout document Word) dans le cadre de l'application. Il est très aisé de remettre à jour les fiches, d'en ajouter et d'en supprimer.

- Par ailleurs, comme nous l'avons déjà signalé, le caractère paramétrable du logiciel permet d'ajouter de nouveaux indicateurs, de nouvelles années, etc. Le suivi du projet est donc techniquement simple.

- A terme, et en fonction de l'utilisation de la présente base, le suivi du projet EIDIV2 pourrait être assuré à moindre coût (quelques jours - homme par an) par une structure externe.

7.2.2. Suivi politique :

- En dehors du contexte purement technique propre à ce projet, nous avons pu mettre en évidence la nécessité d'un suivi plus « politique » :

- Soutien à un recueil harmonisé européen portant sur la fréquence des différentes violences conjugales en Europe.

- De même façon, la question du choix des féminicides par violences conjugales comme indicateur privilégié de l'évolution de ces violences en Europe est un choix « politique », comme le soutien à la mise en place d'un outil spécifique de suivi de ces féminicides et des progrès dans la précision des nomenclatures.

- Enfin, plus globalement, nous avons souligné dans un autre projet, la nécessité **d'une meilleure transversalité de la prise en compte de la problématique des violences de genre dans les autres DG de la Commission**, notamment DG SANCO et Eurostat, en vue de développer très concrètement *cette approche intégrée de genre*, conforme à la stratégie - cadre en faveur de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes adoptée par la Commission.

7.2.3. Visibilité de la Commission européenne :

- Cette visibilité est inhérente au projet lui-même, puisqu'il s'agit de l'extension d'un recueil d'information menée dans le cadre d'un projet du programme DAPHNE 2003 "Création d'une base d'indicateurs sur les violences conjugales et les viols en Europe" (Projet n°JAI/DAP/03/013/W) dont l'acronyme anglais était EIDIV (European Indicators Database on Intimate partner Violence). Le présent projet EIDIV2 constitue l'extension du projet EIDIV aux 10 nouveaux Etats membres (NMS10).

- Le contenu du projet lui-même touche à la nature européenne de la prévention des violences et fait référence à des actions menées par de nombreux programmes de la Commission.

- Quant aux produits réalisés au cours de l'étude, ils portent tous la référence du soutien de la Commission et le logo du programme DAPHNE.

8. Recommandations et conclusions

8.1. Recommandations

L'ensemble des recommandations formulées dans le précédent projet reste valable. Nous rappelons succinctement les plus importantes d'entre elles relatives à :

8.1.1. L'harmonisation des concepts : Promouvoir l'harmonisation des définitions (les différents types de violence) et des concepts (ex : privilégier la mesure de la fréquence sur les 12 derniers mois). Développer et préciser la notion de « situation de violences conjugales » permettant d'appréhender les formes multiples et concomitantes de violences.

8.1.2. Les enquêtes nationales : Soutenir une enquête européenne harmonisée de type Eurobaromètre dans le domaine. Définir une méthodologie commune d'enquête harmonisée (type d'enquête, noyau commun de questions, formulation type des questions, indicateurs à alimenter, préconisations éthiques, etc.) pour les enquêtes nationales menées séparément dans les EM.

8.1.3. Les données médicales : Favoriser l'introduction d'un repérage et d'un comptage dans les services d'urgence hospitaliers des contacts pour violences conjugales. L'appui au recueil européen IDB soutenu par la DG SANCO peut constituer une première étape. Etablir dans chaque hôpital des protocoles de repérage, de prise en charge, de protection et d'intervention en cas de violences conjugales. Renforcer la formation des médecins généralistes et des personnels de santé.

8.1.4. Les données des associations : Favoriser un travail d'exploitation et de comparaison des données issues des principaux services d'écoute téléphonique et d'aide dans les Etats membres.

8.1.5. Les données institutionnelles officielles : Soutenir le repérage systématique des violences conjugales et de la qualification du lien victime / agresseur. Renforcer la formation des personnels de Police et de Justice.

8.1.6. Les homicides conjugaux : Etablir un recensement précis des homicides conjugaux dans les nouveaux EM. Cette tâche nous paraît essentielle au niveau européen, dans la mesure où cet indicateur, d'extrême gravité, pourrait être choisi pour lire l'évolution globale de la question des violences de genre géographiquement et temporellement.

8.1.7. Les viols : Améliorer l'estimation du nombre réel de viols dans les Etats membres passe par la réalisation d'enquêtes nationales représentatives sur le modèle de l'enquête ENVEFF en France.

8.1.8. L'approche santé publique : Accompagner une meilleure connaissance épidémiologique du phénomène des violences de genre, de leurs déterminants et de leurs conséquences sanitaires et sociales.

8.1.9. L'approche par Etat : Faire bénéficier certains Etats membres de l'expérience des Etats les plus avancés dans l'élaboration de leurs système d'information (ex : le Danemark).

8.1.10. La transversalité inter-DG : Rapprocher les équipes de programme Daphné (DG JLS) du réseau d'experts « traumatismes » (DG SANCO) pour bénéficier *de facto* d'un effet de synergie. Intégrer la question des violences de genre comme un axe de travail spécifique dans les programmes des autres DG (Eurostat, DG SANCO, DG Recherche, etc.).

8.2. Un point de vue global plus « politique »

par Maité Albagly

- Si l'existence de sources de données statistiques fiables est nécessaire à l'élaboration des politiques publiques, elles ne suffisent cependant pas à rendre compte de la complexité de la problématique des violences. Les décideurs ne sont pas encore tous suffisamment sensibilisés à une analyse des violences utilisant la grille des rapports sociaux de sexe, pour faire une lecture des statistiques qui ouvre sur des décisions législatives et financières intégrant cette approche.
- La sortie de l'ex bloc soviétique et l'intégration dans l'Union européenne a engendré, pour les Etats concernés, une restructuration forte de la société. Elle a été suivie d'une période transitoire. Ces périodes, où les structures de cohésion sociale sont remises en question, sont génératrices d'instabilité et favorisent donc l'apparition ou l'explosion de violences. Les violences de genre ne font pas exception à cette règle.
- L'ouverture des frontières, structurellement asymétrique, a donc créé de l'instabilité. Le passage à une économie de marché sans régulation forte, a ouvert la possibilité d'une concurrence à tous les niveaux et a marginalisé socialement et économiquement une partie importante de la population de certains de ces pays. Bien entendu, dans ce processus, les populations déjà « fragiles » sont les plus touchées, et, comme partout dans le monde, les femmes ont subi de plein fouet les conséquences de cette période d'adaptation au marché.
- Une augmentation fulgurante de la traite des femmes a été constatée dans ces pays. Selon le dernier rapport du FNUAP (Fond des Nations Unies pour la Population), la traite des êtres humains, dans le but de les réduire à la prostitution, est le troisième commerce illégal le plus rentable au monde après le trafic d'armes et celui de la drogue. Nous voudrions ici souligner spécialement que les femmes qui sont ou ont été prises dans le système prostitutionnel sont particulièrement vulnérables et fragilisées et ont aussi des risques importants de se trouver confrontées à des situations de violence dans leur couple.
- Cette traite, alimentée par l'appauvrissement des femmes, a eu comme corollaire une augmentation des situations de violence. Dans ces situations de tension sociale, il y a toujours fabrication d'une image négative des femmes, vécues comme rivales sur le marché du travail et que l'on voudrait renvoyer à leurs tâches « domestiques » traditionnelles. Ces constructions sociales favorisent les violences contre les femmes, parce qu'elles reprennent les termes par lesquels, traditionnellement, les auteurs de violences « expliquent » ou « justifient » leurs actes. On retrouve ainsi tous les facteurs favorables aux violences à l'encontre des femmes : facteurs économiques (inégalité, pauvreté, précarité), facteurs culturels (machisme, patriarcat, mercantilisation des femmes et des enfants) et facteurs politiques (faiblesse des politiques sociales et des structures politiques).
- Force est de constater que, malgré ce qui était avancé il y a quelques années, bien que les violences conjugales soient une problématique transversale qui touche toutes les couches sociales, il existe des conditions qui favorisent leur banalisation. La précarité économique en est une, comme d'ailleurs la consommation de substances psycho actives légales ou illégales.
- La prévention et l'éducation sont des éléments incontournables de toute politique efficace de lutte contre les violences, éléments complémentaires des mesures législatives. En matière de prévention, les organisations associatives de la société civile jouent un rôle essentiel, aux côtés des pouvoirs publics.

Or, pour ce qui est de certains nouveaux EM, l'émergence d'une société civile démocratisée est récente. Cela a un impact non négligeable dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes. On constate que les associations qui agissent sur le terrain dans ce domaine sont encore peu nombreuses et peu coordonnées entre elles et, surtout, ont des moyens très limités. Elles n'ont pas encore tissé un réseau de soutien solide avec les associations des autres EM. Elles ne peuvent pas répondre complètement aux besoins d'accompagnement des femmes victimes de violence, et ne sont pas toujours en mesure de jouer un rôle actif de vigilance et d'interpellation des pouvoirs publics.

- Des études relatives aux 15 Etats membres ont montré qu'il est nécessaire, lorsque des mesures législatives sont adoptées, de prévoir leur mise en œuvre sur le terrain en les accompagnant d'une volonté politique forte, de moyens financiers importants et d'une mobilisation de la société civile.

- Par ailleurs, les avancées législatives comportent bien souvent des lacunes. La plupart des mesures adoptées portent sur le volet sanction de l'auteur de violences, sans mettre suffisamment en place : des dispositifs d'accompagnement individuel et social et de protection des femmes victimes, des soins et des dispositifs d'accompagnement des agresseurs pour éviter les récidives, d'actions d'éducation et de prévention pour amorcer le changement des mentalités et promouvoir l'égalité.

- Comme dans les EM de l'UE-15, nous constatons qu'il y a des efforts importants à faire pour sensibiliser et former les médecins et les professionnels de santé. Une réflexion sur le secret professionnel et son articulation avec la non assistance à personne en danger, la mise en place de dispositifs spécifiques d'accueil à l'hôpital des femmes victimes de violence sont aussi nécessaires.

- Il nous semble que si l'analyse des violences n'est pas replacée dans le contexte des rapports sociaux de sexe basés sur l'inégalité et la domination, elle est faussée. Auparavant, les violences conjugales étaient considérées comme relevant du domaine privé dont ne se mêlaient pas les institutions publiques. Depuis une vingtaine d'années, ce contexte a évolué et les institutions publiques ont commencé à prendre en compte les violences conjugales comme un problème de sécurité publique. Mais il manque encore aujourd'hui, dans la plupart des Etats Membres, une prise de conscience des causes profondes de ces violences : il ne s'agit pas d'un « problème de femme », mais d'un problème de fonctionnement des relations sociales entre *Masculin* et *Féminin*. Une volonté politique de combattre les discriminations sexistes, non seulement en légiférant, mais aussi en menant des campagnes de prévention et un travail d'éducation au « vivre ensemble », est indispensable.

- Enfin, nous estimons que les chiffres et statistiques que le projet a pu recueillir sont essentiels pour faire d'un problème dit de « société » une question politique. C'est pour cela qu'il convient de construire les systèmes d'information les plus solides et les plus efficaces et de contribuer à leur harmonisation minimale, sans laquelle il ne peut y avoir de comparaisons fiables possibles entre Etats membres.

8.3. Synthèse opérationnelle

Les apports du projet EIDIV2 sont de plusieurs ordres :

A1. En s'inscrivant dans la dynamique du projet précédent (European Indicators Database on Intimate partner Violence - EIDIV - Projet n°JAI/DAP/03/013/W) concernant les Etats membres (EM) de l'UE-15, nous avons collecté des informations sur 18 indicateurs descriptifs sur les violences conjugales et les viols dans les 10 nouveaux Etats membres (NMS10).

A2. Nous avons ainsi pu compléter plus de 100 fiches pour l'ensemble de ces 10 nouveaux Etats membres. Nous avons pu faire le point sur un certain nombre d'indicateurs et rassembler des références à des sources de données jusque là éparses concernant 4 grands types de source : les sources officielles, les enquêtes nationales, les sources associatives et ONG et enfin les sources médicales. Par ailleurs, nous avons rendu compatibles avec la nomenclature EIDIV2 les fiches du projet précédent. Nous disposons ainsi au total de près de 250 fiches pour les Etats membres de l'UE-25.

A3. Nous avons amélioré et complété notre outil informatique de consultation de ces fiches descriptives : *le logiciel EIDIV2*. Cet outil est facilement utilisable sur tout micro-ordinateur fonctionnant sous le système d'exploitation Microsoft Windows © 98 et > (versions supérieures). On peut aisément modifier, supprimer ou ajouter des fiches pour faire évoluer le contenu de cette base de données.

A4. L'idée selon laquelle il n'existerait pas ou peu de données statistiques sur les violences conjugales dans les NMS10 nous semble démentie. La recension des sources montre la présence d'ONGs peu nombreuses mais dynamiques, la conduite de quelques enquêtes nationales de bonne qualité, des chiffres officiels disponibles sur des sites internet actualisés. De ce point de vue, les NMS10 présentent une structuration de leur système d'information comparable à celle des anciens Etats membres. Cependant, là aussi, la richesse du système d'information concernant les violences conjugales et les viols varie fortement entre Etats : Malte et Chypre - 6 fiches, la République tchèque - 16 fiches, la Pologne - 15 fiches.

A5. On peut aussi exprimer cette relative similarité de situation entre les Etats de EU-15 et de NMS10 en soulignant que les points faibles des systèmes d'information sont identiques. Les lacunes de la matrice d'information des NMS10 concernent aussi l'identification de la mortalité spécifique par violences conjugales, l'absence quasi complète de sources de données médicales, ainsi que l'absence ou la forte inhomogénéité des enquêtes nationales, quand elles existent.

A6. Il n'y a donc pas, de notre point de vue, de différence de nature concernant les systèmes d'information statistiques dans ce domaine entre les nouveaux et les anciens EM. Il existe bien sûr comme nous l'avons vu, des situations contrastées, mais le programme DAPHNE peut facilement trouver des domaines d'action communs à soutenir pour les prochaines années.

A7. Rappelons que, dans ce projet, nous avons pu mettre en place une base de fiches descriptives touchant aux différents indicateurs, mais pas directement une base chiffrée, tant les résultats statistiques sont peu comparables, à l'inverse de ce que l'on trouve dans le domaine des traumatismes non intentionnels, par exemple. On voit ainsi le chemin qu'il reste à parcourir pour que la connaissance statistique des violences conjugales et des viols soit aussi assurée, construite et homogène que celle des accidents de la circulation ou des accidents du travail.

A8. Comme pour les EM de l'EU-15, il n'y a pas non plus de recensement précis des homicides conjugaux dans les nouveaux EM. Cette tâche nous paraît essentielle au niveau européen, dans la mesure où cet indicateur, d'extrême gravité, pourrait être choisi pour lire l'évolution globale de la question des violences de genre géographiquement et temporellement. Complémentairement, nous avons actualisé et étendu notre procédure d'estimation du nombre des féminicides en Europe (EU-25) à partir des sources de données Eurostat et Interpol. Notre estimation du nombre annuel des féminicides directs par violences conjugales dans l'EU-25 se situe aux alentours de 1000 décès (fourchette 800-1200).

→ *En Europe (EU-25), au moins 3 femmes décèdent par jour par violences conjugales.*

Les trois pays Baltes semblent présenter des taux de féminicides directs par violences conjugales beaucoup plus élevés que dans les autres Etats.

A9. Le manque de données issues de sources médicales est toujours flagrant : il nous paraît urgent de mettre en place des réseaux associant les médecins de ville, les services d'urgence et les services sociaux, tant pour le repérage des violences conjugales, que pour la prise en charge et les traitements des victimes. Manifestement, nous ne sommes qu'au commencement de telles initiatives dans l'ensemble des EM. L'extension du recueil européen sur les traumatismes (recueil IDB - Injury Data Base - mené dans les services hospitaliers d'urgence), aux violences peut constituer une première étape pour la reconnaissance des violences de genre comme problème de santé publique.

A10. Nous avons pu aussi constater que, parmi les enquêtes nationales récentes menées dans 5 des 10 Etats, des divergences méthodologiques profondes interdisaient une comparaison fine, statistiquement fondée, des résultats. Nous soulignons l'intérêt qu'il y aurait à mener une enquête européenne harmonisée, de type Eurobaromètre, visant à chiffrer les violences conjugales, ou du moins à promouvoir un noyau méthodologique d'enquête harmonisée à toutes les enquêtes nationales.

A11. Définir la spécificité des infractions, comptabiliser leur fréquence, publier des statistiques genrées comportant des informations sur les agresseurs, mais aussi les victimes et leurs liens avec l'agresseur, sont des recommandations essentielles pour pouvoir utiliser pleinement les données issues des sources institutionnelles officielles.

A12. Nous pouvons reconduire ce que nous avons préconisé précédemment en ce qui concerne les actions directes de la Commission européenne dans le domaine :

→ *Programme Daphné* : promotion de l'harmonisation des concepts, des bonnes pratiques méthodologiques d'enquête harmonisée et/ou aide à la mise en place d'une enquête harmonisée européenne,

→ *Direction générale « Santé et protection des consommateurs »* : prise en compte de la dimension de santé publique des violences conjugales, prévention des violences au sein du programme d'action communautaire dans le domaine de la santé publique (2003-2008), programme PHP (Public Health Programme), mise en oeuvre d'un « module Violence » solidement documenté au sein du recueil d'information IDB,

→ *Eurostat* : travail sur les nomenclatures de mortalité et de morbidité pour une meilleure reconnaissance de la spécificité des violences conjugales, promotion de la statistique genrée dans tous les domaines et des statistiques sur les violences conjugales dans l'ensemble des publications de l'Office.

A13. En collectant les informations pour notre projet, nous avons clairement établi qu'il ne faut surtout pas voir l'histoire des violences conjugales comme un progrès continu, mesuré à travers une diminution constante de leur fréquence, le progrès économique allant de paire avec la diminution progressive des violences envers les femmes. L'histoire est plus compliquée et discontinue que cela. L'intégration européenne a sans conteste joué le rôle « d'accélérateur social » notamment dans le domaine législatif, mais la situation des violences de genre n'a pas forcément suivie les progrès législatifs. Les impératifs économiques, les évolutions culturelles agissent de façons contrastées et parfois contradictoires dans la situation des femmes et sur la fréquence et le type des violences de genre. Une grande vigilance s'impose donc.

A14. L'existence de sources de données statistiques, réelles ou potentielles, ne suffit pas à rendre compte de la situation des violences de genre dans les nouveaux Etats membres. La sortie de l'ex bloc soviétique pour certains d'entre eux et l'intégration dans l'Union européenne a engendré une restructuration fondamentale de ces sociétés et une fragilisation de la situation de certaines catégories de population qu'il est sans doute nécessaire de prendre en compte en complément de notre analyse. Parmi les « laissés pour compte » dans ces sociétés, les premières victimes furent les femmes. Dans ce contexte transitoire d'adaptation au marché, on a pu constater, par exemple, une augmentation fulgurante de la traite des femmes dans ces pays.

A15. Mais, les chiffres et statistiques que le projet a pu recueillir sont essentiels pour faire d'un problème dit de « société » une question politique. C'est pour cela qu'il convient de déterminer les systèmes de recensement les plus fiables et les plus efficaces et de contribuer à leur harmonisation minimale sans laquelle il ne peut y avoir de comparaisons fiables des situations entre pays.

D'importants progrès restent à effectuer pour tirer les violences conjugales des faits divers et les faire émerger comme un enjeu de société et une question majeure de santé publique, en se fondant sur des données statistiques riches, fiables et homogènes. La prise de conscience de la fréquence et de la gravité de ces violences dans l'ensemble de la société progresse. La nécessité de compléter les sources statistiques tant au niveau national qu'au niveau européen apparaît très clairement. L'harmonisation nécessaire est en route, mais ne concerne pas encore, par exemple, les résultats publiés ces dix dernières années par les grandes enquêtes nationales sur ce thème.

A16. Enfin, rappelons les produits essentiels réalisés et diffusés au cours de ce projet :

→ Le rapport final EIDIV2

C'est le document contractuel envoyé à la Commission en fin de projet. Il a pour but de rendre compte du déroulement du projet et de toutes ses conclusions. La synthèse opérationnelle constitue un court résumé des conclusions du projet (version française et version anglaise).

→ Les annexes au rapport final EIDIV2

Elles contiennent des éléments d'informations complémentaires qui nous semblent utiles, sans faire partie du cœur du projet (ex : les tableaux des données sur les femicides par violences conjugales en EU-25, une synthèse des sources par Etat membre, la liste des principaux contacts établis au cours du projet). Ce document a été envoyé à la Commission avec le rapport final.

→ Les fiches descriptives synthétiques EIDIV2

Nous avons établi plus d'une centaine de fiches descriptives durant le projet. Elles décrivent, pour les 10 nouveaux Etats membres, les sources d'information trouvées se rapportant aux 18 thèmes statistiques descriptifs choisis. Elles concernent donc les violences conjugales et les viols, suivant les 4 grands types de sources : les sources officielles, les enquêtes nationales, les sources associatives et ONG, et les sources médicales.

→ Le logiciel EIDIV2

Il permet d'interroger et de consulter les fiches descriptives, suivant les quatre dimensions de la matrice d'information : le type d'indicateur, le type de source, l'année et l'Etat membre. L'utilisateur peut aussi supprimer, mettre à jour et créer des fiches. Ce logiciel fonctionne sous tous les récents systèmes d'exploitation pour micro-ordinateurs *Windows* développés par *Microsoft*.

Nous avons modifié les fiches du projet précédent concernant les Etats membres de l'UE-15 pour les rendre compatibles avec la nomenclature EIDIV2 et les ajouter aux fiches NMS10. Nous disposons ainsi de près de 250 fiches au total pour les Etats membres de l'UE-25.

→ enfin, le **CD-ROM EIDIV2** contenant la version électronique de l'ensemble des documents produits, y compris les annexes, le logiciel EIDIV2 et ses fiches.

Au regard des résultats exposés, nous pensons avoir atteint les objectifs de l'étude.